



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'évaluation de la voie Écoles normales supérieures (ENS) du concours commun d'accès aux Écoles nationales vétérinaires

Rapport n° 25049

établi par

Mireille DERAY

Inspectrice générale

Frédérique FONTAINE

Inspectrice

Xavier ORY

Inspecteur adjoint

Novembre 2025

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Le présent rapport est un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) régi par les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Il exprime l'opinion des membres du CGAAER qui l'ont rédigé en toute indépendance et impartialité comme l'exigent les règles de déontologie qui leur sont applicables en application de l'article 17 du décret sus cité. Il ne présage pas des suites qui lui seront données par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

SOMMAIRE

RESUME.....	6
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	8
1. CADRE DE LA MISSION	9
1.1. Contexte	9
1.2. Enjeux pour le ministère chargé de l'agriculture	9
1.3. Méthodologie et phases de travail	10
2. DESCRIPTIF DE LA VOIE ENS	11
2.1. Un historique lié à l'évolution des besoins de société	11
2.1.1. La naissance du double cursus à l'initiative du terrain	11
2.1.2. Des attentes de l'État imprécises.....	13
2.1.3. Le cadre réglementaire.....	13
2.2. Un double cursus alternant la présence en ENS et en ENV	14
2.3. Les résultats quantitatifs	17
2.4. Les débouchés professionnels	18
2.4.1. Une faible orientation des vétérinaires vers la recherche en France.....	18
2.4.2. Des doubles diplômés qui s'orientent majoritairement vers la recherche fondamentale	19
2.5. De rares réorientations vers la clinique vétérinaire ou la recherche clinique.....	20
3. APPRECIATION PAR LES DIFFERENTES PARTIES.....	21
3.1. Des élèves passionnés.....	21
3.1.1. Un double cursus ENS / ENV découvert à différents moments des études.....	21
3.1.2. De fortes motivations pour suivre ce double cursus.....	21
3.1.3. L'aspect financier n'est pas décisif pour les postulants	22
3.1.4. De larges perspectives professionnelles.....	23
3.1.5. Des propositions d'amélioration de la part des étudiants	23
3.2. Des ENS et des ENV impliquées dans le double cursus	24
3.2.1. L'apport des ENS et des ENV dans le double cursus et les perspectives professionnelles	24
3.2.2. Un coût pour l'État apparemment élevé.....	25
3.2.2.1. Un coût global de la formation difficile à calculer.....	25
3.2.2.2. Des surcoûts financier et administratif négligeables.....	26
3.3. Des employeurs favorables au double diplôme	27
4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	29
4.1. Définir une stratégie de formation des chercheurs vétérinaires	29
4.2. Un parcours d'excellence à conserver	29
4.2.1. Une acquisition de compétences de haut niveau.....	29

4.2.2. Une formation de vétérinaires cliniciens compétents	30
4.3. Des objectifs à clarifier et à formaliser	33
4.4. Une structuration existante à mettre en conformité et à optimiser	33
4.4.1. Conserver un seul parcours « recherche et clinique » qui permette la réalisation de 5 années d'études vétérinaires.....	33
4.4.2. Elargir l'architecture du double cursus	34
4.4.2.1. Participation des 4 ENV	34
4.4.2.2. Ouverture aux normaliens étudiants	35
4.4.2.3. Instaurer un dialogue avec les ENS pour le suivi du double cursus	35
CONCLUSION.....	37
ANNEXES	39
Annexe 1 : Lettre de mission	41
Annexe 2 : Note de cadrage	43
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	51
Annexe 4 : Liste des sigles utilisés	56
Annexe 5 : Liste des textes de référence.....	58
Annexe 6 : Synthèse des réponses au questionnaire pour les étudiants du double cursus	60

RESUME

La mission, confiée au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire (MAASA) en avril 2025, vise à évaluer la pertinence et le coût de la voie Écoles normales supérieures (ENS) du concours commun d'accès aux Écoles nationales vétérinaires, aussi dénommé concours « véto ». Créée en 2014 et effective depuis la session 2015, cette voie a pour objectif de former des chercheurs vétérinaires par un double cursus Écoles normales supérieures (ENS) et Écoles nationales vétérinaires (ENV) menant à un double diplôme : doctorat en Sciences et diplôme d'État de docteur vétérinaire. Le profil recherché est celui de chercheurs de très haut niveau, dont les débouchés couvrent un large champ, de la recherche fondamentale à des postes d'encadrement de haut niveau.

La mission s'est déroulée de mai à octobre 2025. La méthodologie a reposé sur l'analyse des textes réglementaires et des référentiels, la collecte de données statistiques et la réalisation de 26 entretiens approfondis (plus 4 réponses au questionnaire sans entretien) avec les élèves et anciens élèves, ainsi que sur des échanges avec les acteurs institutionnels (DGER¹, ENS, ENV) et des employeurs.

L'attractivité du double cursus est très forte auprès des étudiants dont l'appétence se porte à la fois sur la recherche et la connaissance vétérinaire, sans souhaiter exercer la pratique de la clinique vétérinaire. Les étudiants considèrent cette voie comme une opportunité unique pour une carrière scientifique exigeante. L'aspect financier – le traitement de fonctionnaire stagiaire – est jugé facilitateur pour l'autonomie et les stages de recherche, mais n'est pas la motivation du choix de ce parcours.

Seuls 7 étudiants ont achevé l'intégralité de leur parcours à ce jour, ce qui limite l'analyse de leur insertion professionnelle. Toutefois, les employeurs et les maîtres de thèse auditionnés ont tous décrit ces recrues comme des profils rares, avec un haut niveau de connaissance, détenteurs d'une grande maturité et ayant des capacités précieuses d'adaptabilité et d'interdisciplinarité.

En matière de débouchés professionnels, la majorité des diplômés s'orientent vers la recherche ou l'enseignement supérieur. Au moment de la mission, deux étudiants avaient choisi de se réorienter vers d'autres voies avant d'effectuer la thèse de sciences, l'un vers la pratique de la clinique vétérinaire, l'autre vers la voie ISPV (inspecteur de santé publique vétérinaire).

Ainsi, sur la base du très faible nombre de bénéficiaires du double cursus arrivés au terme de leurs études, le taux concrétisation en recherche fondamentale et postes de haut niveau est à ce jour de quasiment 90 %.

La mission a constaté quelques carences dans la définition et le déroulé du processus ainsi qu'un point de fragilité juridique :

- une divergence des objectifs : dès l'origine, les objectifs n'ont pas été formalisés, entraînant un écart entre les attentes des ENS, qui forment des chercheurs vétérinaires de haut niveau, et les attentes du MAASA, qui vise strictement la recherche translationnelle ;

¹ Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère chargé de de l'agriculture

- une non-conformité au référentiel de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV) d'un des parcours proposés : deux parcours ont été définis, le parcours « recherche » qui n'effectue pas l'année A5 de clinique dans les ENV, en contradiction avec le référentiel qui demande 5 années d'études vétérinaires, et le parcours « recherche et clinique » qui permet la réalisation de l'intégralité des études en matière de clinique vétérinaire ; bien que le parcours « recherche » ne soit plus proposé aux étudiants depuis 2020, il est toujours défini comme une voie possible, qui pourrait donc être réactivée à tout moment ;
- une non-conformité à la réglementation et au référentiel AEEEV du parcours défini dans la convention de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) avec l'ENS de Paris-Saclay : dans ce parcours, l'année A2 n'est pas réalisée à l'école vétérinaire, mais en master 1 à l'ENS Paris-Saclay ; une équivalence est accordée sans validation effective des connaissances acquises en rattrapage sur la base du volontariat en auto-formation, notamment l'anatomie ; en définitive, l'entrée effective des étudiants à l'ENVA se fait en A3. Ainsi, le référentiel AEEEV n'est pas respecté puisque les 5 années d'enseignement vétérinaire ne sont pas réalisées et, de surcroît, il s'agit d'une non-conformité à l'arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires, qui demande une intégration en A2 des élèves du double cursus.

La mission conclut à la nécessité de maintenir le double cursus tout en lui apportant des améliorations, notamment sur :

- la formalisation de la stratégie du MAASA quant à la formation de chercheurs vétérinaires, en prévoyant l'inclusion des différentes voies possibles (double cursus, voie universitaire post-diplôme vétérinaire), et en reconnaissant officiellement la légitimité des débouchés de haut niveau autres que la recherche fondamentale (exemple : ISPV), valorisant ainsi la double compétence ;
- la sécurisation du cursus vétérinaire, en supprimant la possibilité de réaliser le parcours « recherche », et en rétablissant l'obligation pour les étudiants d'intégrer les ENV lors de l'année A2 pour garantir l'acquisition de toutes les compétences vétérinaires fondamentales ;
- l'élargissement possible, en envisageant d'inclure les autres écoles vétérinaires dans le dispositif, ainsi que cela avait été prévu initialement, et en permettant aux normaliens étudiants, qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires, d'accéder à cette voie.

Mots clés : vétérinaire, formation, normalien, recherche, double-cursus

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- R1. MAASA – DGER** : Définir une stratégie de formation des chercheurs vétérinaires qui inclue le parcours universitaire post-école et le parcours du double cursus, et mettre en place une stratégie d'information de ces voies auprès des élèves dès les classes préparatoires ou en post-bac.
- R2. MAASA – DGER** : Maintenir le double-cursus qui est une voie d'excellence de recrutement, bénéfique au monde vétérinaire et à l'État.
- R3. MAASA – DGER** : Clarifier et formaliser les attentes du MAASA, en lien avec les ENS et les ENV, et permettre une ouverture sur une large gamme de métiers à haut potentiel (chercheurs et encadrants de haut niveau dans le secteur public ou le secteur privé).
- R4. MAASA – DGER** : Conserver un parcours unique, celui intitulé « recherche et clinique », qui permet la réalisation des 5 années d'études vétérinaires requises par la réglementation et le référentiel européen AEEEV.
- R5. ENVA** : Rédiger une nouvelle convention entre l'ENVA et l'ENS Paris-Saclay qui respecte l'arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et, en particulier, qui fait intégrer les élèves en A2 à l'ENVA et qui envisage le master 1 à l'identique de VetAgro Sup, en cours d'études vétérinaires en partenariat avec une faculté de médecine.
- R6. MAASA – DGER** : Optimiser l'architecture du double-cursus, d'une part en intégrant les 4 ENV dans la réalisation du double cursus avec les ENS, d'autre part en ouvrant cette voie aux normaliens « étudiants » qui n'ont pas le statut de fonctionnaires stagiaires.
- R7. MAASA – DGER** : Instaurer un dialogue régulier avec les ENS pour réaliser un suivi commun du double cursus et échanger sur les évolutions possibles.

1. CADRE DE LA MISSION

1.1. Contexte

Les écoles vétérinaires françaises font partie intégrante de l'enseignement supérieur en France, offrant des programmes d'enseignement vétérinaire qui permettent aux étudiants d'obtenir le diplôme de docteur vétérinaire et d'exercer dans des spécialités diversifiées allant du soin et du bien-être des animaux à la santé publique, en passant par la recherche ou encore l'industrie.

Les jeunes diplômés se trouvent aujourd'hui confrontés à l'émergence de nouveaux enjeux, éthiques, environnementaux, ou économiques. Dans le domaine de la recherche, l'enjeu croissant de la recherche translationnelle² exige un lien accru entre recherche fondamentale et recherche clinique.

C'est dans ce contexte à fort enjeu que la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a confié au CGAAER, par lettre datée du 14 avril 2025 (voir annexe 1), une mission d'évaluation de la voie « Écoles normales supérieures (ENS) » du concours commun d'accès aux Écoles nationales vétérinaires (ENV), voie qui vise la formation de chercheurs vétérinaires de haut niveau.

Le chemin d'accès aux quatre écoles vétérinaires françaises (Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse), qui passait par un concours unique, a commencé à évoluer dans les années 1990. A ce moment-là, le ministère chargé de de l'agriculture, tutelle de la formation vétérinaire, a engagé une diversification progressive des parcours permettant d'élargir et de mieux représenter des profils variés et parfois plus matures. Parmi les huit³ voies d'accès aux Écoles vétérinaires existantes à ce jour, la voie « ENS », créée en 2014 et effective depuis la session de 2015, est la seule qui constitue un double cursus.

Cette voie est ouverte aux élèves qui ont été admis simultanément à chacun des concours ENS et ENV. La réussite au concours de l'ENS leur permet d'intégrer l'ENS de Lyon ou de Paris-Saclay en première année, sous le statut de fonctionnaire stagiaire, année au cours de laquelle ils réalisent une licence L3. L'admission en liste principale aux ENV par la voie Biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) leur permet de s'inscrire l'année suivante (pendant l'année L3) au concours de la voie « ENS » pour intégrer l'ENV d'Alfort ou de Lyon.

1.2. Enjeux pour le ministère chargé de l'agriculture

La voie « ENS » a pour objectif de former des « normaliens vétérinaires » par un double cursus (ENS et ENV) débouchant sur un double diplôme. Les titulaires de ce double diplôme à la fois en biologie fondamentale et en biotechnologies – dispensée dans les ENS – et en pathologie clinique des animaux – dispensée dans les ENV – sont destinés à devenir des chercheurs de haut niveau.

² « La recherche translationnelle est une activité aux interfaces entre recherches fondamentale et clinique, fluidifiant et accélérant les échanges bidirectionnels entre la recherche à visée cognitive et la recherche orientée vers les patients » (<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/innovation-et-recherche/l-innovation-et-la-recherche-clinique/appels-a-projets/article/programme-de-recherche-translationnelle-prt>) .

³ Voies « post-bac », « CPGE BCPST » (classe préparatoire aux grandes écoles « biologie, chimie, physique et sciences de la terre »), « CPGE TB » (classe préparatoire aux grandes écoles « technologie et biologie »), « licence », « BUT » (bachelor universitaire de technologie), « BTSA et BTS » (brevet de technicien supérieur agricole, brevet de technicien supérieur), « bac ≥ 5 », « ENS » - Arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires.

Il s'agit d'études longues, qui durent 9 à 10 ans après les classes préparatoires. De fait, depuis sa création il y a un peu plus de dix ans, seuls 7 bénéficiaires ont achevé leurs études sur les 40 normaliens vétérinaires qui ont suivi ce double cursus ou sont en cours de formation.

De surcroît, la lettre de mission de la ministre chargée de l'agriculture indique que « *les études vétérinaires et en écoles normales sont parmi les plus onéreuses en moyens publics* ». Les coûts sont représentés non seulement par les frais de fonctionnement, mais aussi par la rémunération qui est accordée à ces fonctionnaires stagiaires pendant 4 années sur les 6 ans que durent les études⁴, puis pendant leur doctorat par les contrats doctoraux.

Aussi, le ministère chargé de l'agriculture souhaite porter une attention toute particulière aux trajectoires de ces élèves, afin de s'assurer que les débouchés professionnels correspondent aux attentes de l'État.

La mission s'est donc attachée à évaluer, d'une part, les orientations professionnelles offertes à ces cohortes, et d'autre part, l'opportunité de maintenir les moyens déployés pour cette formation réservée à une population réduite.

1.3. Méthodologie et phases de travail

La mission a pris en compte l'ensemble des normaliens vétérinaires qui ont suivi le double cursus ENS / ENV depuis sa création en 2014, ce qui inclut les élèves encore en formation et ceux qui ont achevé leurs études et qui sont en recherche d'emploi ou insérés professionnellement, dans le secteur public ou privé.

La mission s'est déroulée de mai à septembre 2025.

L'état des lieux a été réalisé en mai et juin 2025, en prenant l'attache de la DGER, de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS de Lyon, de l'ENVA (École nationale vétérinaire d'Alfort), de VetAgro Sup de Lyon⁵, du service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV)⁶, de l'association des professeurs de classes préparatoires BCPST. Elle a permis d'analyser les bases juridiques de l'organisation du double cursus ENS / ENV, puis de collecter la liste et les coordonnées des normaliens vétérinaires qui suivent ou ont suivi le double cursus depuis sa création, la liste et les coordonnées de leurs encadrants et de leurs employeurs, les données statistiques relatives aux candidats (profils des inscriptions, nombre d'inscrits et nombre de lauréats, affectations dans les ENS et ENV).

Le recueil des informations et des données a ensuite été effectué entre juin et septembre 2025 par une prise de contact directe avec les acteurs institutionnels, les normaliens vétérinaires, leurs encadrants et leurs employeurs, ainsi que – par point de comparaison – avec un étudiant vétérinaire et un chercheur vétérinaire qui se sont orientés vers la recherche sans suivre le double cursus ; la recherche d'informations a également été complétée par un entretien avec l'auteure d'une thèse

⁴ Deux des années effectuées dans les ENV sont considérées comme des années de « césure » et ne sont pas rémunérées par les ENS – voir ci-dessous partie 2.2.

⁵ VetAgro Sup (Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, sous tutelle du MAASA) forme à la fois des vétérinaires, des ingénieurs agronomes et des inspecteurs de santé publique vétérinaire - <https://www.vetagro-sup.fr/vetagro-sup/>.

⁶ Le SCAV dépend fonctionnellement de la DGER du ministère chargé de l'agriculture. Ses locaux sont situés au sein d'AgroParisTech. Il est chargé, par conventions, de l'organisation de l'ensemble des concours donnant accès aux écoles agronomiques et vétérinaires (Convention relative aux concours d'accès à certaines écoles nationales d'ingénieurs et aux écoles nationales vétérinaires sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, à l'école supérieure agronomique de Toulouse et à l'école supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, en date du 9 juillet 2024 - annexe 5).

vétérinaire sur les raisons qui amènent les vétérinaires à ne pas pratiquer la médecine des animaux en clientèle⁷.

Les entretiens avec les acteurs institutionnels ont été précédés par la communication d'une liste de questions ad hoc. Ils ont porté sur la structuration et l'organisation du double cursus depuis sa création, ainsi que sur le suivi des élèves. Les éléments relatifs au coût humain et financier pour l'État – coût de la formation, surcoût administratif et financier – ont été systématiquement recueillis.

Les entretiens individuels avec les normaliens vétérinaires ont été précédés par l'envoi d'un questionnaire spécifique, afin de structurer et faciliter le traitement des réponses. Sur les 40 bénéficiaires du double cursus, la mission en a sollicité 37 (les 3 admis en 2025 n'ont pas été sondés). Parmi eux, 26 ont accepté d'être auditionnés et 4 ont renseigné le questionnaire et l'ont retourné à la mission sans entretien en raison de leur indisponibilité. Les échanges ont porté sur leurs motivations pour le choix de ce cursus, sur leur compréhension des attentes de l'État, sur l'importance du rôle du traitement de fonctionnaires stagiaires, sur la trajectoire de carrière envisagée, ainsi que sur les choix et les perspectives de débouchés professionnels. La synthèse des réponses est rapportée en annexe 6.

La synthèse des données recueillies a été réalisée en septembre 2025, suivie d'un point d'étape intermédiaire avec la DGER le 23 septembre 2025.

2. DESCRIPTIF DE LA VOIE ENS

2.1. Un historique lié à l'évolution des besoins de société

2.1.1. La naissance du double cursus à l'initiative du terrain

La naissance de la « voie ENS » alliant une double compétence en recherche et en clinique vétérinaire puise ses racines dans l'évolution de la société, notamment l'émergence du concept « une seule santé », et dans la tradition d'expérimentation et d'innovations pédagogiques de l'enseignement supérieur agricole⁸.

Cette voie s'est esquissée lors de la réforme fusionnant les classes préparatoires vétérinaires et agronomiques en classes BCPST : auparavant, les futurs vétérinaires étaient fortement orientés vers la pratique de la clinique en clientèle, il n'existait pas ou peu d'autres opportunités pour diversifier et enrichir le cursus vétérinaire, notamment par une thématique de recherche dans le domaine de la santé, alors qu'ils découvraient d'autres concours et d'autres orientations possibles. Or chaque année, plusieurs étudiants – en moyenne une dizaine, selon le SCAV – qui avaient l'opportunité d'intégrer simultanément une ENS et une ENV, étaient contraints d'effectuer un choix irréversible entre les deux parcours. En 2011, les directeurs de l'ENS de Lyon et de VetAgro Sup ont eu l'idée de créer un double cursus de formation favorisant l'émergence de profils de chercheurs à double compétence, idée à laquelle ont adhéré l'ENS de Cachan (aujourd'hui Paris-Saclay) et les trois autres Écoles nationales vétérinaires.

⁷ Floriane CHAPUIS – « Consultation des vétérinaires sur leurs raisons de ne pas pratiquer la médecine des animaux en clientèle » (2023).

⁸ Éléments recueillis par la mission auprès de la conseillère du ministre de l'agriculture en charge du dossier lors de la création de la voie ENS en 2014.

Un premier schéma de double cursus ENS Cachan / ENVA et ENS de Lyon / VetAgro Sup a été élaboré le 16 mars 2011⁹, puis, suite à la réunion du conseil des directeurs des ENV avec la DGER le 11 juillet 2012¹⁰, son extension a été proposée pour englober les 4 écoles nationales vétérinaires, étant donné que leur accès se fait par un concours commun d'entrée.

Le projet de cadrage du double cursus ENS-ENV a été rédigé en septembre 2012¹¹ par l'ENS sous le titre « former des chercheurs vétérinaires ». Il a été proposé pour validation aux conseils d'administration (CA) des 4 écoles vétérinaires et des 2 ENS pour une mise en œuvre projetée pour le concours 2013. La mission n'a eu connaissance que de la validation par le CA de l'ENVA le 26 octobre 2012 ; toutefois, la présentation du projet dans la note de la DGER au ministre chargé de l'agriculture d'avril 2014 (voir paragraphe infra) indique l'implication des 6 structures dans ce double cursus, ce qui peut laisser penser que l'ensemble des CA l'ont validé.

L'élargissement à Oniris VetAgroBio Nantes¹² et à l'ENV de Toulouse n'a finalement pas été retenu, pour des raisons géographiques, logistiques et techniques par rapport aux ENS de Lyon et de Paris-Saclay ; l'extension à l'ENS de Rennes, de création récente, n'était envisagée qu'à moyen terme, tandis que l'ENS-PSL¹³ rue d'Ulm à Paris n'avait pas été incluse dans le dispositif¹⁴.

Pour sa part, la DGER a présenté le projet au cabinet du ministre chargé de l'agriculture en avril 2014¹⁵. Il y est précisé que les 4 écoles vétérinaires proposaient la mise en place d'un double cursus ENS / ENV, mais que celui-ci serait réalisé dans les deux écoles d'Alfort et de Lyon.

Le projet prévoyait un accès au double cursus réservé à un nombre limité d'étudiants – 6 par an – sous statut de fonctionnaire stagiaire pour favoriser une trajectoire vers la recherche dans le secteur public. Ouvert aux élèves en première année de l'ENS ayant réussi l'année précédente les concours ENS et vétérinaire, le concours « E », comme il s'appelait à ses débuts, leur permettait d'intégrer les ENV concernées pour effectuer leur cursus vétérinaire, avant de revenir à l'ENS lors de l'année finale d'approfondissement des ENV.

Il comportait deux voies : la voie « recherche » aujourd'hui abandonnée dans les faits, et la voie « recherche et clinique » (voir détail ci-dessous dans la partie 2.2).

Il prévoyait que les étudiants en double cursus acquièrent successivement un master¹⁶ délivré par l'ENS, un diplôme d'études fondamentales vétérinaires, une thèse d'exercice vétérinaire et un doctorat d'État en bénéficiant des contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN).

⁹ Schéma élaboré par les ENS Cachan / Paris-Saclay et de Lyon, VetAgro Sup et l'ENVA, lors d'une réunion du 16 mars 2011 et mentionné dans la note de cadrage de l'ENS « Double cursus ENS - ENV » de septembre 2012 (voir note en bas de page n° 11).

¹⁰ Projet de relevé de conclusions du Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires du 11 juillet 2012 (point 6 « double diplôme ENS / Vétérinaire »).

¹¹ « Double cursus ENS-ENV – Former des chercheurs vétérinaires », document de l'ENS non daté, mais nommé informatiquement avec la mention « sept2012 ».

¹² Oniris VetAgroBio est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du MAASA qui forme aux métiers de vétérinaire et d'ingénieur- <https://www.oniris-nantes.fr/ecole/qui-sommes-nous> .

¹³ PSL : Paris Sciences et Lettres. L'ENS est un établissement-composante de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) et membre fondateur de Paris Sciences et Lettres - quartier latin.

¹⁴ Si l'ENS-PSL d'Ulm n'est pas incluse dans le dispositif, certains élèves du double cursus ENS / ENV y sont néanmoins orientés pour faire leur master 2 en fonction des matières choisies.

¹⁵ Note de la DGER au directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 18 avril 2014 « projet de double cursus ENS / ENV ».

¹⁶ Un master est un diplôme de 2e cycle universitaire français qui permet aux étudiants d'acquérir une formation approfondie dans un domaine particulier. Il se prépare en deux ans après un bac+3. Il est reconnu au niveau bac+5.

Finalement, l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif au concours commun d'accès dans les ENV a créé, dans son article 1, point 6, la « voie E, ouverte aux étudiants inscrits en première année d'études aux écoles normales supérieures de Cachan et de Lyon, admis en liste principale aux écoles nationales vétérinaires à la session précédente de la voie A du concours ».

Le descriptif du double cursus semble être resté celui exposé dans la note de cadrage de l'ENS de septembre 2012 et la note au cabinet du ministre chargé de l'agriculture d'avril 2014, aucun autre document n'ayant été présenté à la mission actant l'organisation de ce nouveau cursus.

En 2022, l'arrêté du 15 décembre portant ouverture des sessions 2023 du concours commun vétérinaire (voir annexe 5) a réduit à 4 le nombre de places ouvertes dans la voie E, sans apporter d'explication à cette modification, et sans qu'il y ait eu une mise à jour les documents de cadrage de l'organisation de ce concours.

2.1.2. Des attentes de l'État imprécises

Les attentes de l'État n'ont pas été clairement définies lors de la création du double cursus par l'arrêté du 25 juillet 2014, et ses objectifs n'ont été ni explicités, ni formalisés dans les documents organisationnels issus de l'ENS et du MAASA, si bien qu'une disparité est apparue entre les ENS et le MAASA :

- les ENS visaient, selon la note de cadrage décrite dans la note en bas de page n°11, à former des « chercheurs vétérinaires avec la double compétence », qui sont des « atouts pour la recherche actuelle », avec une ouverture sur plusieurs débouchés en lien avec les compétences acquises, allant de la recherche fondamentale à des postes d'encadrement de haut niveau ;
- le MAASA, pour sa part, ciblait, dans la note de présentation au cabinet du ministre mentionnée à la note en bas de page n°15, des « normaliens vétérinaires » capables de « répondre à l'enjeu de développement de la recherche translationnelle » avec une formation de chercheurs œuvrant dans des structures de recherche fondamentale et/ou appliquée (voir partie 2.2).

Cette imprécision transparaît dans les réponses des bénéficiaires interrogés sur la finalité du double cursus. Comme le montrent les réponses apportées au questionnaire (voir annexe 6), la majorité des étudiants ont une perception partielle, voire floue, des attentes de l'État concernant le double cursus ENS / ENV. Certains identifient des objectifs généraux de formation de chercheurs à profil vétérinaire, tandis que d'autres avouent ne pas avoir reçu d'information explicite à ce sujet.

2.1.3. Le cadre réglementaire

L'évolution réglementaire a entériné la création du double cursus, et l'arrêté du 25 juillet 2014 (voir annexe 5) a modifié l'arrêté du 25 juin 2013 relatif au concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires, en créant une voie supplémentaire d'accès dite « voie E » effective pour la session de 2015.

Les arrêtés successifs ont maintenu la voie du double cursus, mais dans une rédaction juridique ambiguë jusqu'en 2023, car celle-ci était ouverte aux « étudiants ». Or, les termes « élèves » et « étudiants » engagés dans le cursus des ENS répondent à une définition précise. Les « élèves normaliens » sont intégrés sur concours après une classe préparatoire ; ils ont le statut de fonctionnaires stagiaires, perçoivent un traitement pendant leur scolarité et sont soumis à un engagement décennal au service de l'État. Les « étudiants normaliens », quant à eux, sont intégrés

sur dossier après un cursus universitaire et ne sont ni rémunérés, ni soumis à engagement décennal¹⁷. La rédaction de l'arrêté de 2014 pouvait ainsi autoriser aux étudiants normaliens l'accès à la voie « E ». L'arrêté du 9 novembre 2023 (voir annexe 5) a restreint explicitement l'accès à la « voie E », dénommée à partir de là « voie ENS », aux fonctionnaires stagiaires, c'est-à-dire aux « élèves normaliens » ayant intégré l'ENS par voie de concours.

Les relations entre l'ENS de Lyon et VetAgro Sup sont actuellement régies par une convention en date du 4 mai 2022 pour une période de 5 ans ; celles entre l'ENS Paris-Saclay et l'ENVA sont organisées par des conventions triennales, la dernière en date étant de septembre 2025 (annexe 5).

Si la convention entre l'ENS de Lyon et VetAgro Sup respecte la réglementation en ce qui concerne l'accès à la voie ENS du concours commun vétérinaire, la convention entre l'ENS Paris-Saclay et l'ENVA est juridiquement fragile au regard des dispositions de l'arrêté du 9 novembre 2023. En effet, les versions antérieures à 2023 autorisaient dans l'article 1 l'accès au double cursus aux « normaliens », incluant à la fois les « étudiants » et les « élèves », mais aucune mise à jour n'a été effectuée dans la version récente de 2025 pour n'accepter que les élèves normaliens comme le demande l'arrêté.

2.2. Un double cursus alternant la présence en ENS et en ENV

L'accès aux écoles vétérinaires par la voie ENS nécessite les prérequis suivants¹⁸ :

- avoir été admis en liste principale au concours commun vétérinaire à la session précédente de la voie BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre) ;
- avoir réussi le concours d'entrée aux ENS et être inscrit en première année d'étude à l'ENS de Paris-Saclay ou à l'ENS de Lyon (correspondant à la 3^e année de licence (L3)) en tant que fonctionnaire stagiaire.

Les étudiants satisfaisant aux prérequis peuvent s'inscrire à l'épreuve de sélection pour intégrer une école vétérinaire par la voie ENS.

Le concours est organisé sous l'égide du service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV).

Après la préparation d'un dossier (lettre de motivation développant le projet de formation du candidat à l'ENV et projet professionnel), les candidats passent un oral devant un jury de sélection qui vise à apprécier la qualité du projet professionnel du candidat et sa capacité à mener en parallèle deux cursus de formation longs.

Deux parcours sont officiellement possibles :

- un parcours « recherche », avec un master 2 (M2)¹⁹ biosciences réalisé à l'ENS à la place de la A5 (année de clinique) en école vétérinaire ;
- un parcours « recherche et clinique », avec la réalisation de la A5 (année de clinique) en école vétérinaire et un master 2 (M2) biosciences réalisé à l'ENS dans le cadre de l'année d'approfondissement A6 de l'école vétérinaire.

¹⁷ Dans le présent rapport, sauf précision explicite, le terme « étudiant » est utilisé de façon générique, sans référence à une modalité ou une autre d'intégration.

¹⁸ Arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires.

¹⁹ Master 2 : 2^{ème} année de master.

Le choix de s'orienter vers l'un ou l'autre de ces deux parcours appartient aux élèves lauréats du concours ENS.

La mission note que les objectifs de chacun des parcours ne sont pas expliqués dans les documents qui les décrivent :

- 11 juillet 2012 : le projet de compte rendu du Conseil des directeurs d'ENV avec la DGER mentionne le double diplôme ENS/Vétérinaire sans expliciter les objectifs des parcours ;
- septembre 2012 : le projet de cadrage du double cursus ENS-ENV (document ENS) ne mentionne pas les objectifs des parcours ;
- 18 avril 2014 : la note de la DGER au cabinet du ministre chargé de l'agriculture intitulée « Projet de double cursus ENS / ENV » fait succinctement référence à quelques objectifs : « répondre à l'enjeu de développement de la recherche translationnelle », « former des chercheurs de très haut niveau » sans expliciter la différence entre les parcours.

Les deux parcours sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Figure 01 : présentation des parcours « recherche » et « recherche et clinique » pour les étudiants en école vétérinaire entrés par la voie ENS

		Parcours ENS-véto « Recherche »					Doctorat		
Année		1	2	3	4	5	6	7	8
Statut		N1	N2	CCP	N3	N4	CDSN	CDSN	CDSN
Paris	ENVA		Eq A2	A3	A4	Eq A5	Thèse exercice		
	ENS PS	L3	M1			M2	D1	D2	D3
Lyon	VAS		A2	A3	A4	Eq A5	Thèse exercice		
	ENS L	L3	M1	M1		M2	D1	D2	D3

		Parcours ENS-véto « Recherche et Clinique »						Doctorat		
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Statut		N1	N2	CCP	N3	CCP	N4	CDSN	CDSN	CDSN
Paris	ENVA		Eq A2	A3	A4	A5	Thèse exercice			
	ENS PS	L3	M1				M2	D1	D2	D3
Lyon	VAS		A2	A3	A4	A5	Thèse exercice			
	ENS L	L3	M1	M1			M2	D1	D2	D3

Sigles : N1, N2... : années du parcours normalien sous le statut de fonctionnaire stagiaire ; CCP : congé pour convenances personnelles durant lequel le traitement est suspendu ; CDSN : contrat doctoral spécifique normalien ; A2, A3... : années de cursus en école vétérinaire ; L3 : 3^e année de licence ; M1 et M2 : 1^{ère} et 2^e année de master ; PS : Paris-Saclay ; VAS : VetAgro Sup ; L : Lyon.

Source : DGER et ENS (la mise à jour des années d'étude ENV a été faite par la mission, l'A1 étant devenue en 2021 la première année post-bac en ENV, et l'intégration du double cursus se faisant dorénavant en A2)

Les parcours diffèrent entre Paris (ENS Paris-Saclay / ENVA) et Lyon (ENS de Lyon / VetAgro Sup) ;

- à Paris, les étudiants intègrent officiellement en A2 à l'ENVA mais réalisent cette année en master 1 (M1)²⁰ à l'ENS Paris-Saclay en obtenant une équivalence de l'A2 de la part de l'ENVA ; dans la pratique, les élèves doivent, pendant l'année de M1, mais sans y être obligés, rattraper certaines matières enseignées en A2, en particulier l'anatomie. L'ENS Paris-Saclay a indiqué à la mission avoir souhaité cette organisation avec l'accord de l'ENVA, estimant que la réalisation du M1 à l'ENS est indispensable à la formation de chercheur. L'ENVA a précisé à la mission l'absence de contrôle de connaissance à l'issue de cette auto-formation lors de l'intégration en A3 ; elle considère que le rattrapage en anatomie se poursuit durant les années suivantes, lors des cours d'imagerie par exemple, et pendant la pratique en clinique ;
- à Lyon, les étudiants intègrent VetAgro Sup en A2 en suivant l'année de formation complète ; en parallèle de l'A2 et de l'A3, ils réalisent un M1 en recherche biomédicale en s'inscrivant à la faculté de médecine ; il s'agit d'un M1 adapté, avec 2 unités d'enseignement (UE) sur les 4 requises normalement, le reste des crédits étant apportés par l'équivalence des études vétérinaires²¹ ; les étudiants organisent leur emploi du temps pour suivre ce master, grâce à

²⁰ Master 1 : première année de master.

²¹ Ce M1 en recherche biomédicale est ouvert à tous les étudiants motivés, pas uniquement aux élèves du double cursus.

une dispense de certains cours sur des acquis de l'ENS (biostatistique, microbiologie) et en utilisant les temps-libres des jeudis après-midi.

Ainsi, aux extrêmes (lignes en jaune dans la figure 1 ci-dessus), les étudiants qui suivent le parcours « recherche » à Paris ne réalisent que 2 années en école vétérinaire (A3 et A4) alors que les étudiants qui suivent le parcours « recherche et clinique » à Lyon réalisent 4 années en école vétérinaire (A2 à A5).

Bien que le parcours « recherche » puisse toujours, règlementairement, être mis en œuvre par les écoles vétérinaires, il n'est plus proposé par les ENV depuis 2020, qui souhaitent que l'année de clinique A5 soit systématiquement suivie, la clinique étant le cœur du métier de vétérinaire. Tous les étudiants du double cursus suivent désormais le parcours « recherche et clinique » dans les deux écoles. La mission considère que cette décision va dans le bon sens car elle est conforme aux exigences du référentiel AEEEEV.

2.3. Les résultats quantitatifs

Le double cursus est ouvert à l'admission depuis 2015.

Entre 2015 et 2025, 60 places ont été ouvertes (6 par an jusqu'en 2022, soit 3 dans chacune des ENV, puis 4 par an depuis 2023, soit 2 par ENV). On comptabilise 43 inscrits au concours : 1 candidat a été recalé (en 2022) et 2 candidats, inscrits au concours, ont démissionné avant la fin des épreuves (en 2017). Il y a donc eu 40 lauréats effectifs.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des données statistiques relatives au concours de la voie ENS.

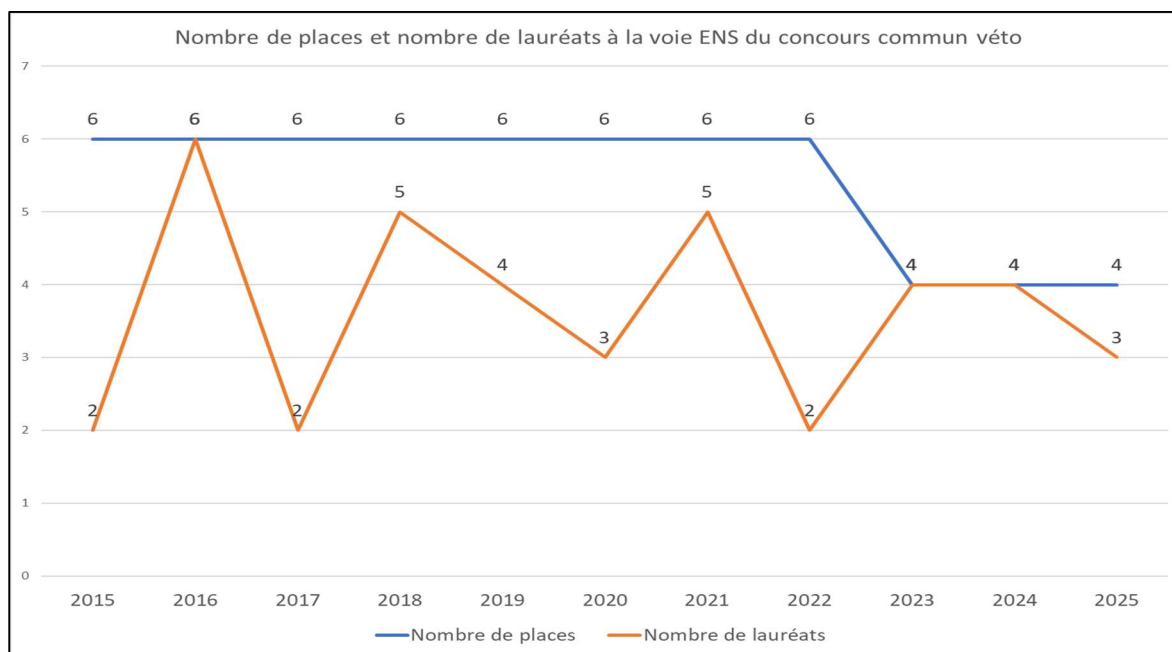
Tableau 01 : Nombre de candidats et de lauréats pour la voie ENS à l'ENVA et VetAgro Sup

VOIE ENS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Total places ouvertes	6	6	6	6	6	6	6	6	4	4	4	60
ENV ALFORT	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	30
VETAGROSUP LYON	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	30
Inscrits	2	6	4	5	4	3	5	3	4	4	3	43
Démissions	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Recalés	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total lauréats	2	6	2	5	4	3	5	2	4	4	3	40
ENV ALFORT	1	3	0	2	2	0	2	0	2	2	2	16
VETAGROSUP LYON	1	3	2	3	2	3	3	2	2	2	1	24

Source : mission à partir des données du service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV)

Le graphique ci-dessous compare le nombre de places ouvertes chaque année et le nombre de lauréats.

Figure 02 : Nombre de places et nombre de lauréats à la voie ENS du concours commun véto²²



Source : mission à partir des données du Service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV)

Le taux de couverture des places est globalement de 67 %, et de 92 % depuis l'ajustement du nombre de places offertes à 4 par an.

La répartition entre les écoles est la suivante : 16 admis à l'ENVA (soit 40 % du total) et 24 admis à VetAgro Sup (soit 60 %). La représentation supérieure à Lyon s'explique par le fait que les promotions de l'ENS de Lyon sont plus importantes que les promotions de Paris-Saclay (une trentaine à Lyon contre 15 à 20 à Paris-Saclay), et qu'il y a par conséquent davantage de candidats dans cette ville.

Par ailleurs, la mission note que, parmi les 40 lauréats, 2 étudiants de l'ENS de Lyon ont intégré l'ENVA et non pas VetAgro Sup (1 en 2016 et 1 en 2018) en raison d'un surnombre d'admis à Lyon et d'un sous-effectif de lauréats à l'ENVA. La mission est favorable à cette souplesse dans l'intégration des écoles.

2.4. Les débouchés professionnels

2.4.1. Une faible orientation des vétérinaires vers la recherche en France

Selon l'enquête d'insertion professionnelle réalisée en 2024 par les ENV auprès de leurs diplômés des promotions 2021 et 2022²³, 7,6 % s'orientent vers d'autres métiers que la clinique vétérinaire. Cette catégorie regroupe tous les métiers autres que praticien, notamment enseignement-recherche, administration-inspection, commerce-marketing, vétérinaire faune sauvage captive,

²² L'arrêté du 9 novembre 2023 indique à l'article 1 que le concours commun d'accès aux écoles nationales vétérinaires est dénommé concours « véto ».

²³ Source : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/stats/statea/sup/insertion-pro-veto-2501.pdf

vétérinaire animaux de laboratoire. Il est donc difficile de connaître la tendance précise vers la recherche *sensu stricto*, mais elle représente moins de 7 %.

En comparaison, selon l'ENVA, le nombre d'étudiants vétérinaires qui s'orientent vers un doctorat en post-école représenterait 20 % en Allemagne. Cette différence significative s'expliquerait par le fait que les parcours doctoraux sont différents et qu'en France, contrairement à d'autres pays, les grandes écoles n'ont pas la main sur l'école doctorale, mais sont en partenariat avec les universités. En outre, en France le diplôme vétérinaire est une « équivalence master 2 », ce qui représente un frein vis-à-vis des écoles doctorales, qui demandent un master 2 et non une équivalence. L'ENVA a indiqué à la mission devoir être très proche des écoles doctorales pour plaider l'équivalence M2 pour les élèves qui souhaitent poursuivre dans la voie de la recherche.

Par ailleurs, plusieurs des élèves que la mission a interrogés ont mentionné l'incitation ressentie au cours des études vétérinaires de privilégier l'exercice de la clinique vétérinaire en raison de la carence actuelle en France de vétérinaires cliniciens.

Toutefois, les ENV s'attendent à un afflux de cliniciens dans quelques années, avec le retour en France des étudiants partis faire leurs études à l'étranger, et avec les premières sorties de l'école UniLaSalle²⁴. Elles estiment que la concurrence par rapport à la filière recherche ne sera alors peut-être pas la même²⁵, libérant des vocations vers cette filière.

2.4.2. Des doubles diplômés qui s'orientent majoritairement vers la recherche fondamentale

A ce jour, 7 étudiants ont terminé leur cursus (thèse de sciences achevée).

L'insertion professionnelle de ces étudiants est la suivante :

- 1 chercheur en post-doctorat sur les neurosciences aux Pays-Bas ;
- 1 chercheuse en poste à l'IFCE (institut français du cheval et de l'équitation) et à l'INRAE (institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) sur l'éthologie équine ;
- 1 maître de conférences à l'ENVA en écologie et pathologie de la faune sauvage ;
- 1 maître de conférences à VetAgro Sup en immunologie et biologie moléculaire ;

Trois docteurs n'ont pas encore trouvé de débouché et sont en recherche d'emploi pour un post-doctorat ou un poste de chercheur.

Par ailleurs, deux étudiants se sont réorientés avant de réaliser leur doctorat de sciences :

- 1 inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), qui a intégré la fonction publique avant la réalisation du doctorat de sciences, et qui a repris la voie du doctorat par la formation complémentaire par la recherche (FCPR) ;

²⁴ UniLaSalle est un Institut Polytechnique issu de la fusion de cinq écoles d'ingénieurs et de la création d'une école vétérinaire. L'École vétérinaire UniLaSalle de Rouen a été agréée en mars 2022 et a accueilli sa première promotion de 120 étudiants en septembre 2022. Ils deviendront vétérinaires après six ans d'études en 2028.

²⁵ Voir le rapport CGAAER n° 23045 Mission d'étude sur la démographie vétérinaire et d'expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une sixième école vétérinaire (mars 2024).

- 1 vétérinaire, qui a fait le choix de pratiquer la clinique vétérinaire avec la nécessité de rembourser une partie de ce qu'il a perçu pendant ses études²⁶.

La mission souligne que, du fait de la longueur du cursus, il y a encore peu d'étudiants qui ont achevé intégralement leur parcours. Elle a donc peu de recul sur les débouchés et les conditions d'insertion professionnelle.

Toutefois, au regard des postes présentés supra, il semble qu'une grande majorité des étudiants du double cursus s'oriente dans une voie de chercheur à l'issue de leur parcours (post-doctorat, poste de chercheur, enseignant-chercheur) ou dans une voie de haut niveau où les compétences de recherche au sens large seront mises à profit (ISPV). Cependant, si ce dernier profil correspond aux attentes des ENS pour leurs étudiants, il ne correspond pas aux attentes du MAASA sur des profils attendus en recherche uniquement.

2.5. De rares réorientations vers la clinique vétérinaire ou la recherche clinique

Certains élèves se sont réorientés vers la clinique vétérinaire ou la recherche clinique sans continuer jusqu'à la thèse de sciences, mais le phénomène est marginal.

Tout d'abord, il peut y avoir une erreur de sélection, l'orientation choisie vers la recherche s'avérant *in fine* incompatible avec les aspirations de l'élève. En 11 ans d'existence du dispositif, un seul ancien élève a fait le choix d'abandonner cette voie pour se réorienter vers la clinique vétérinaire. La mission n'a pas pu s'entretenir avec ce vétérinaire (absence de réponse).

Ensuite, la voie de la résidence attire certains élèves. Le résidanat est une formation ciblée sur une discipline clinique précise, qui prépare à un diplôme de spécialiste après réussite à un concours organisé au niveau européen par les collèges européens de spécialistes. Il s'agit d'une voie de recherche clinique, éloignée donc de l'objectif de recherche fondamentale visé par le double cursus, qui ne recueille pas l'assentiment de l'ENS. Toutefois, comme les responsables des cursus des ENS l'ont expliqué à la mission, il n'est pas possible de contraindre les élèves dans leurs choix. Un ancien élève est actuellement répertorié en résidanat aux États-Unis, et la mission s'est entretenue avec un autre élève qui prévoit d'emprunter la même voie.

Les ENS estiment cependant que le faible nombre d'élèves qui se réorientent vers la clinique vétérinaire ou vers la recherche clinique ne remet pas en cause la réussite du double cursus ENS / ENV, le taux de concrétisation en recherche fondamentale et postes de haut niveau étant à ce jour de quasiment 90 % sur la taille de l'échantillon disponible pour l'évaluation.

²⁶ Selon les règles établies par l'ENS, les étudiants qui interrompent leurs études avant la fin de l'engagement décennal doivent rembourser 30 % de ce qu'ils ont perçu pendant 4 ans, pondéré du temps qu'il reste pour arriver à 10 ans. Pour ceux qui se réorientent avant le doctorat, cela correspond à un remboursement de 18 000 €.

3. APPRECIATION PAR LES DIFFERENTES PARTIES

3.1. Des élèves passionnés

La trame du questionnaire envoyé aux bénéficiaires du double cursus, ainsi que la synthèse de l'ensemble des réponses et des entretiens avec les élèves et anciens élèves disponibles, sont présentées en annexe 6. La mission présente ci-après les principales conclusions issues de ces échanges.

Le double cursus ENS / ENV est perçu par la très grande majorité des étudiants comme une opportunité unique, enrichissante et structurante, permettant de développer un profil rare à l'interface entre recherche et clinique vétérinaire.

S'il suscite quelques critiques (lourdeurs administratives, manque de communication sur l'existence du cursus), les étudiants insistent unanimement sur la nécessité de le maintenir et de l'améliorer, afin de former des chercheurs vétérinaires capables de répondre aux enjeux complexes de santé animale et de santé humaine dans une perspective « une seule santé ».

3.1.1. Un double cursus ENS / ENV découvert à différents moments des études

Les étudiants découvrent le double cursus ENS / ENV à des moments variés de leur parcours :

- au lycée : quelques-uns en ont pris connaissance par des conseillers d'orientation ou professeurs de SVT (sciences de la vie et de la terre) ;
- en classe préparatoire BCPST : la majorité en a entendu parler à travers leurs professeurs ou d'anciens élèves, souvent de façon informelle ;
- à l'ENS-même : des réunions d'information et les contacts directs avec les responsables des doubles cursus²⁷ leur apportent toutes les informations nécessaires.

Les canaux d'information les plus déterminants sont : les enseignants de classe préparatoire, le site internet de l'ENS de Lyon, les forums de présentation dans les classes préparatoires et les témoignages d'anciens élèves.

Toutefois, les étudiants soulignent quelques lacunes : informations peu accessibles au lycée, disparités selon les classes préparatoires, manque de visibilité sur les sites des ENV et ENS, recours trop fréquent au bouche-à-oreille.

Si ce double cursus est maintenu, certaines améliorations sont souhaitées par les élèves :

- renforcer la communication dès le lycée et les classes préparatoires (présentations formelles dans les forums, implication des enseignants de classes préparatoires) ;
- développer des supports clairs (page web dédiée, livret explicatif, emploi du temps type) ;
- mobiliser davantage les anciens élèves et structurer leur participation aux forums.

3.1.2. De fortes motivations pour suivre ce double cursus

Les motivations convergent autour de quatre grands axes :

²⁷ L'ENS de Lyon est apparue à la mission comme particulièrement engagée dans l'information et l'animation des bénéficiaires du double cursus : très bonne visibilité sur le site internet, y compris pour les élèves s'orientant vers Paris-Saclay, dialogue nourri entre l'administration de l'école et les élèves.

- recherche scientifique et curiosité intellectuelle : beaucoup souhaitent s'orienter vers la recherche (neurosciences, éthologie, santé publique, biologie fondamentale), l'ENS étant perçue comme la voie d'excellence vers le doctorat ;
- approche globale de la santé (« une seule santé ») et volonté d'articuler médecine vétérinaire et recherche, d'apporter une vision intégrée des problématiques de santé animale et humaine ;
- complémentarité entre pratique et théorie, avec la possibilité de combiner la clinique et la recherche et d'explorer deux univers enrichissants ;
- préparation à des carrières exigeantes, avec un atout pour candidater à des thèses, à des postes d'enseignant chercheur ou à des institutions internationales.

La grande majorité des étudiants a indiqué qu'ils ne regrettaient pas leur décision, malgré quelques phases d'hésitation liées à la lourdeur administrative ou à la durée du cursus.

3.1.3. L'aspect financier n'est pas décisif pour les postulants

Le rôle du financement grâce au traitement d'élève normalien est jugé important, mais rarement décisif :

- pour beaucoup, il facilite l'autonomie et l'organisation (éviter un emploi étudiant, financer les stages et les frais de scolarité), sans avoir motivé le choix initial ;
- pour un faible nombre, il a été déterminant, car il rendait matériellement possible un parcours long, parfois sans aide familiale ;
- pour d'autres encore, il reste secondaire, la motivation principale étant scientifique.

Des points sensibles sont à souligner :

- l'engagement décennal est perçu comme contraignant, notamment parce que certaines années passées en ENV (2 ans de césure non rémunérées) ne seraient peut-être pas comptabilisées (ce point est en cours d'expertise juridique au sein des ENS, consécutivement aux interrogations de certains élèves²⁸) ; cependant, les étudiants comprennent et acceptent cet engagement décennal comme une contrepartie à leur traitement ;
- la rémunération apporte une sécurité et une reconnaissance utile pour décrocher des stages, notamment à l'international, car les laboratoires n'ont alors pas de financement à trouver pour la réalisation de ces stages ; ainsi, de nombreux étudiants du double cursus indiquent pouvoir choisir facilement leur laboratoire et sujet de stage en fonction de leurs aspirations et non en fonction des places de stage disponibles ; cependant, cela ne constitue pas une motivation pour entrer dans le cursus, car les étudiants ne prennent connaissance de cette facilité qu'après leur intégration à l'ENS.

²⁸ Les années de césure sont utilisées librement par les élèves, soit pour convenance personnelle, soit pour poursuivre un cursus d'étude (comme c'est le cas lorsque les élèves sont dans les ENV pendant ces 2 années-là). Dans ce dernier cas, les 2 années de césure pourraient éventuellement être comptabilisées dans l'engagement décennal. L'ENS a indiqué à la mission que l'expertise sur ce point est en cours avec leur service juridique, sans qu'une date prévisionnelle de finalisation ne soit précisée.

3.1.4. De larges perspectives professionnelles

Dans l'échantillon disponible pour l'évaluation, il apparaît que les perspectives sont fortement orientées vers la recherche et l'enseignement supérieur, avec une grande diversité de spécialités : neurosciences, éthologie, écologie de la santé, microbiologie, cancérologie évolutive, parasitologie, santé publique internationale (OMS²⁹, FAO³⁰).

Compte-tenu de l'orientation par nature des ENS vers le service public, les carrières envisagées sont des postes d'enseignants-chercheurs, de recherche publique (CNRS³¹, INSERM³², INRAE³³, CIRAD³⁴ en particulier), de recherche appliquée ou des postes dans les institutions internationales.

L'orientation vers la clinique vétérinaire est rare : la grande majorité n'envisage pas de carrière en clientèle, mais certains gardent la possibilité de pratiquer (remplacements, gardes, spécialisation clinique) ou de s'y orienter en cas de difficultés à trouver un emploi dans la recherche.

Les emplois occupés par les anciens étudiants ayant achevé le cursus sont présentés en partie 2.4.

Le double diplôme est perçu par les étudiants comme :

- un atout clair pour l'accès à des thèses et à des réseaux professionnels ; l'accès à un laboratoire pour une thèse est particulièrement facilité par le contrat doctoral spécifique normalien (CDSN), qui finance le doctorat pour les fonctionnaires stagiaires normaliens ;
- une sécurité de carrière, en permettant une double compétence valorisée dans un marché compétitif ;
- une ouverture à l'international en particulier du fait du traitement des fonctionnaires stagiaires bien que certains rappellent que ce sont surtout les publications qui comptent dans les recrutements académiques.

3.1.5. Des propositions d'amélioration de la part des étudiants

Les suggestions portent principalement sur la communication et l'organisation.

Sur la communication, les étudiants proposent de :

- améliorer la visibilité du cursus dans les classes préparatoires et les lycées ;
- centraliser l'information sur un site dédié ;
- clarifier les modalités d'accès, le déroulement, les possibilités de réorientation.

Sur l'organisation et l'encadrement, les étudiants proposent de :

- alléger les lourdeurs administratives (inscriptions multiples, rattrapages) ;
- mieux articuler les enseignements ENS et ENV (modules de recherche biomédicale, reconnaissance réciproque des unités d'enseignement) ;
- créer un guide clair (« book de passation ») actualisé ; actuellement, un guide a été créé par un ancien élève qui le tient à jour, en particulier à destination des élèves parisiens ;

²⁹ OMS : Organisation mondiale de la Santé.

³⁰ FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation).

³¹ CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

³² INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

³³ INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

³⁴ CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

- développer un réseau d'anciens et de mentorat ; l'animation se fait actuellement par la responsable du double cursus à l'ENS de Lyon pour les promotions lyonnaises et par un ancien élève de l'ENS Paris-Saclay / ENVA pour les promotions parisiennes.
- organiser davantage de rencontres inter-promotions.

3.2. Des ENS et des ENV impliquées dans le double cursus

3.2.1. L'apport des ENS et des ENV dans le double cursus et les perspectives professionnelles

Deux voies principales existent actuellement pour la formation des chercheurs vétérinaires : le double cursus ENS / ENV, et la voie universitaire postérieure aux études vétérinaires. Sans remettre en cause la qualité des compétences acquises par la voie universitaire, l'enseignement ENS dans un double cursus avec la formation vétérinaire présente plusieurs avantages.

Si la vocation principale des ENS est de former des chercheurs tandis que celle des ENV est de former des vétérinaires praticiens, l'acquisition de compétences « recherche » dans les ENV est néanmoins prévue dans le référentiel des compétences vétérinaires³⁵. Cependant, il ne s'agit pas d'une formation à la recherche en tant que telle, qui est un cursus à part très codifié, comme à l'ENS. L'objectif dans les ENV est de donner aux élèves des bases de recherche ponctuelle, comme la recherche bibliographique, l'analyse d'articles ou la biostatistique, afin de les former à la norme internationale « *evidence-based medicine* » (« médecine fondée sur les preuves ») pour laquelle tout doit être démontré dans la pratique de la clinique vétérinaire. Cela leur ouvre la voie de la recherche clinique.

Pour leur part, les ENS apportent aux élèves une formation à la recherche fondamentale et aux méthodes de recherche, cela dès le début de leurs études. Ils acquièrent une aisance dans l'utilisation des techniques de recherche tout au long de leur enseignement vétérinaire : méthodologie, esprit critique, multidisciplinarité, appréhension de systèmes complexes, recherche documentaire, lecture en anglais, rédaction scientifique, utilisation de la paillasse et du matériel de laboratoire. Ainsi, les élèves qui suivent le double cursus peuvent aborder les matières vétérinaires directement sous l'angle de la recherche.

Cette voie présente l'intérêt de repérer très tôt des personnalités intéressantes. En effet, compte tenu de la difficulté de ce parcours, les profils de ces étudiants sont décrits à la fois par les ENS, les ENV et les employeurs comme des profils originaux et rares. L'objectif affiché de l'ENS est clairement d'attirer les meilleurs étudiants pour les installer sur le chemin du service public.

De cette façon, à la fin de leurs études, les élèves du double cursus ont non seulement acquis des connaissances en clinique vétérinaire, mais ont aussi développé le raisonnement et la technicité propres à la recherche fondamentale. En outre, ils ont gagné une large connaissance du monde de la recherche, et l'accès aux laboratoires de haut niveau leur est plus facile pour réaliser des stages et leur thèse.

Par ailleurs, l'ENS apporte un appui significatif dans l'accompagnement des élèves. En effet, en raison de la concurrence avec d'autres grandes écoles, l'ENS a pour habitude d'accompagner les

³⁵ Vétérinaire, des métiers, des compétences - Référentiel de Formation - Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - Version actualisée 2024 (voir annexe 5)

étudiants le plus possible afin de « rentabiliser » les profils. Ce suivi se fait tout au long des études, par une rémunération, mais aussi par un suivi personnalisé pour aider l'étudiant à trouver sa voie. Un soutien est également apporté pendant la phase de doctorat, au-delà de l'accompagnement administratif fourni par les écoles doctorales, notamment sur le plan financier par l'attribution de contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) dont les élèves du double cursus ENS / ENV bénéficient quasi systématiquement.

En ce qui concerne les débouchés potentiels, la mission n'a pas suffisamment de recul en raison du faible nombre d'élèves qui ont achevé le cursus. Cependant, il est considéré par les ENS que ces profils rares sont particulièrement prisés, même si le diplôme de l'ENS n'est pas une garantie absolue. Ainsi, alors que l'obtention de postes de chercheurs relève souvent d'un parcours long et incertain, au moins 4 anciens élèves sur 7 ont déjà obtenu un emploi ferme sans avoir eu besoin d'effectuer une longue phase de post-doctorat. Toutefois, comme expliqué dans la partie 3.3 ci-dessous, le post-doctorat peut être considéré comme un parcours indispensable dans la carrière des chercheurs et serait un manque s'il n'est pas réalisé avant un poste de chercheur titulaire.

L'objectif des ENS est de former des professionnels de haut niveau et pluridisciplinaires utiles à la société, ce qui ouvre une large gamme de débouchés : chercheurs, enseignants, hauts fonctionnaires. La limitation à la recherche translationnelle envisagée par le MAASA pour les étudiants du double cursus apparaît trop restrictive pour les ENS.

Ainsi, la voie du double cursus ne remet pas en cause la qualité des chercheurs vétérinaires issus de la voie universitaire. Toutefois, cette voie d'excellence permet de récupérer et de valoriser dans le monde vétérinaire des profils rares qui ne se seraient pas engagés dans des études vétérinaires seules.

3.2.2. Un coût pour l'État apparemment élevé

Les ENV (ENVA et VetAgro Sup) ont ouvert des places supplémentaires permettant la formation de vétérinaires issus des ENS. Ainsi, un complément de crédits est engagé par le MAASA pour la formation de ces vétérinaires additionnels.

Pour leur part, les ENS ont mobilisé les moyens existants dans les écoles et les élèves du double cursus sont intégrés aux effectifs. L'ouverture de ce double cursus n'a donc pas engendré de coût supplémentaire pour les ENS.

3.2.2.1. Un coût global de la formation difficile à calculer

La DGER a évalué le coût de formation par élève, pour tous les élèves vétérinaires dans les ENV quelle que soit la voie d'accès, sur la base des normes de comptabilité analytique décrite dans le guide « Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche »³⁶. Ce coût est de 18 000 € par élève et par an. Il prend en compte les activités pédagogiques (notamment les rémunérations des enseignants), les coûts des fonctions supports liés à l'enseignement (y compris administratives) et les amortissements des investissements. Cela

³⁶ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Guide 2015 - Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

représente pour les élèves du double cursus, pour l'entièreté de leur parcours à l'ENV (4 ans de présentiel), 72 000 € par élève.

Pour les ENS, le coût par élève apparaît complexe à établir en raison de nombreuses intrications des enseignants et des employés avec d'autres structures. De plus, les élèves et les étudiants ont des statuts différents, les fonctionnaires stagiaires étant les seuls à percevoir une rémunération, et de surcroît, tous les élèves des ENS ne bénéficient pas de contrats doctoraux. Les ENS sont en cours d'acquisition d'outils pour calculer ce coût et en faire le suivi.

Cependant, si les charges d'enseignement ne sont pas encore évaluées par élève, les frais suivants sont d'ores et déjà connus :

- la rémunération des élèves au SMIC pendant 4 années du cursus, qui se monte à 42 000 € par an par élève pour l'État employeur ;
- le montant du contrat doctoral spécifique normaliens (CDSN), dont bénéficient quasi-systématiquement les élèves du double cursus, qui était de 2 100 € brut en 2024³⁷. Cela représente un coût total employeur de 37 000 € par élève et par an.

Ainsi, la rémunération correspond, pour l'entièreté du parcours en tant que fonctionnaire stagiaire et doctorant (4 ans au SMIC et 3 ans de CDSN), à 279 000 € par élève.

3.2.2.2. Des surcoûts financier et administratif négligeables

La mise en place d'une voie particulière nécessite inévitablement une certaine part d'organisation administrative et l'implication des équipes pour assurer la gestion d'une catégorie administrative spéciale.

Toutefois, pour les ENS, ce dispositif n'a pas demandé de mobilisation particulière financière ou administrative, car les doubles cursus sont intégrés dans les cohortes et leur suivi individuel est assuré comme pour tous les normaliens.

Dans les ENV, par contre, les doubles cursus sont considérés comme des recrutements surnuméraires, et leur gestion a dû être organisée comme une catégorie administrative particulière au même titre, par exemple, que les mobilités européennes, les échanges avec certains pays, le programme Erasmus ou les jumelages. Ces catégories spéciales ne permettent pas de gestion de masse, et requièrent un suivi administratif à part. Cependant, après un travail supplémentaire demandé par la création d'une catégorie spéciale dans le logiciel de parcours des étudiants, les ENV considèrent que les élèves du double cursus ne consomment pas beaucoup plus d'ETP (équivalent temps plein) que les étudiants vétérinaires d'un cursus classique.

Un souci d'un autre genre a été soulevé par les directeurs des ENV, il s'agit de la gestion de la taille des promotions : elles sont passées à 180 étudiants, auxquels se rajoute une douzaine de cas spéciaux surnuméraires, ainsi qu'une dizaine de redoublants, ce qui peut grossir les promotions jusqu'à plus de 200 étudiants. Donc plus d'étudiants supplémentaires sont rajoutés, plus la gestion devient complexe, non seulement sur le plan administratif, mais également concernant l'organisation des salles de classe et de travaux pratiques.

Le seul investissement financier significatif qui a été présenté à la mission est la gestion des 4 membres du jury du concours « E » au cours des premières années de l'existence du cursus. En

³⁷ Ce montant est revalorisé chaque année au 1^{er} septembre. Ainsi, en 2021, la rémunération mensuelle brute du doctorant était de 1 866 €. En 2025, elle est passée à 2 200 €, et en 2026, elle sera de 2 300 €.

effet, la haute qualification des examinateurs appelait un haut niveau d'indemnisation en matière de salaire et de frais de déplacement. Toutefois, depuis la pandémie de Covid19, le concours se déroule dorénavant en visioconférence et ne mobilise le jury qu'une demi-journée sans frais de déplacement. Cette charge financière est devenue plus facile à absorber.

Ainsi, le surcoût du double cursus peut être considéré comme non significatif sur l'ensemble du parcours pour ce qui concerne la gestion administrative.

Au final, pour les ENV, la mission note que la suppression de la voie du double cursus n'aurait pas de conséquences financières significatives, que ce soit au regard des frais pédagogiques ou des frais administratifs.

3.3. Des employeurs favorables au double diplôme

Il est nécessaire de rappeler le faible recul de la mission sur le devenir professionnel des normaliens vétérinaires issus du double cursus, en raison de leur petit nombre (uniquement 4 en insertion professionnelle actuellement). Aussi, la mission a élargi son champ d'investigation en ne se limitant pas aux employeurs et en auditionnant également les encadrants des thèses des doctorants.

Les employeurs et les encadrants des normaliens vétérinaires relèvent de diverses structures de recherche et d'enseignement : INSERM, ENVA, VetAgro Sup, IFCE, INRAE, CHU de Bordeaux, CIRAD / IRD, ANSES, IUT, lycée, CEFE / CNRS, ESPCI PARIS / CNRS, CNRL, *Netherlands Institute for Neurosciences*, LAPSCO / université de Clermont Auvergne, université de Lorraine (voir les sigles en annexe 4). Trois d'entre eux employaient ou encadraient pour la première fois un normalien vétérinaire, bien que deux équipes aient déjà accueilli des vétérinaires.

Les employeurs et les encadrants ont émis un avis favorable au double cursus et sont intéressés pour continuer de recruter et d'encadrer les chercheurs vétérinaires qui en sont issus, pour les raisons suivantes qu'ils ont exposées à la mission :

- des stages ont déjà été effectués avant l'année de master 2 et les étudiants disposent d'un financement autonome par les CDSN, ce qui ne les oblige pas à passer par la sélection des écoles doctorales et allège la charge des équipes d'accueil ;
- les normaliens vétérinaires sont reconnus comme brillants, extrêmement exigeants envers eux-mêmes et disposant de compétences multiples ; leurs profils sont considérés comme pragmatiques flexibles et adaptables, et alliant la compréhension rapide des enjeux, la rigueur de la démarche de recherche, les capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction, de vulgarisation, ainsi que l'aptitude à aller de la recherche fondamentale à la prise en compte des attentes concrètes sur le terrain ; ils sont capables de travailler sur des programmes de recherche qui nécessitent des soins vétérinaires ;
- leurs compétences techniques les rendent immédiatement opérationnels en manipulation des animaux de laboratoire, même s'ils sont moins expérimentés « à la paillasse » ;
- leurs compétences cliniques et leur compréhension de l'animal leur confèrent une vision plus « médicale », une approche diligente et adéquate des soins à apporter aux animaux d'expérimentation ;
- ils ne se focalisent pas sur un organe unique, comme le ferait un chercheur issu d'un cursus universitaire en biologie, par exemple, mais se positionnent dans une approche globale de

l'animal ; cette vision leur permet par exemple d'interpréter des résultats d'expérimentation au regard de l'état de santé des animaux ;

- leur sensibilité à la douleur animale leur fait prendre en compte le bien-être animal, cherchant à éviter des expérimentations quand l'exploitation des données existantes peut suffire ;
- leurs compétences vétérinaires apportent les connaissances nécessaires à la frontière entre le domaine vétérinaire et la recherche fondamentale, translationnelle ou appliquée, génèrent un passage aisé de la pathologie animale à la pathologie humaine, et permettent aux équipes de suivre des procédures cliniques correctes en santé animale et de découvrir de nouvelles perspectives ;
- leur approche intégrée du concept « une seule santé » est un atout pour un recrutement de plus en plus fréquemment fondé sur cette approche pluridisciplinaire, à l'interface entre santé vétérinaire, santé publique, recherche et encadrement de haut niveau.

Si nombre des compétences décrites par les employeurs et les encadrants se retrouvent aussi chez des chercheurs vétérinaires issus de la voie universitaire, ce qui ressort est la maturité de ces profils, la capacité à avoir acquis ces compétences très tôt dans leur parcours de chercheurs.

Il apparaît que le double cursus n'est pas axé uniquement sur la recherche pure, qu'il n'est pas trop éloigné du soin et qu'il est compatible avec des postes d'encadrant de haut niveau, notamment en santé publique : la double compétence qu'il confère pourrait s'avérer précieuse pour la gestion de crises sanitaires, y compris au bénéfice de l'État (par exemple pour des épizooties ou zoonoses émergentes).

Au demeurant, deux employeurs ont émis le souhait de faire connaître leurs offres de stages auprès des structures d'enseignement et de recruter d'autres étudiants en double cursus, tandis que VetAgro Sup souhaiterait valoriser leurs thèses.

Toutefois, certaines équipes jugent les normaliens vétérinaires moins malléables que leurs homologues universitaires en raison notamment de leur autonomie issue d'un financement indépendant et de la possibilité qui est la leur de se réorienter vers la clientèle vétérinaire en cas d'échec dans le domaine de la recherche. En outre, leur formatage d'excellence leur fait appréhender la perspective d'un échec et leur rend plus difficile la conduite d'expériences répétitives.

Comme pour tout chercheur, un parcours post-doctoral permet d'acquérir de l'expérience et forme à l'acceptation des aléas liés à la recherche. Les chercheurs issus du double cursus n'échappent pas à cette nécessité, et les employeurs reconnaissent le besoin de leur laisser le temps de l'apprentissage.

4. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

4.1. Définir une stratégie de formation des chercheurs vétérinaires

Les rapports AEEEEV mentionnent pour l'ENVA « le faible nombre d'étudiants vétérinaires qui s'orientent vers la recherche et la nécessité de rendre cette voie plus attractive »³⁸, et pour VetAgro Sup « la nécessité d'améliorer l'organisation et la visibilité de la recherche clinique »³⁹.

Comme cela a été mentionné dans la partie 2.4.1, un afflux dans les prochaines années de vétérinaires praticiens issus d'autres écoles que les Écoles nationales vétérinaires modifiera le paysage des débouchés. La mission estime donc nécessaire de se positionner dans une projection à court terme et de définir dès aujourd'hui une stratégie de formation de chercheurs vétérinaires pour faire face aux défis d'avenir, les épizooties et les zoonoses émergentes, par exemple.

Cette stratégie intégrera à la fois le parcours universitaire post-école et le parcours du double cursus. Une information claire sur ces parcours devra être faite auprès des élèves dès avant l'intégration dans les écoles vétérinaires.

La mission estime que les voies de la recherche doivent être structurées stratégiquement et mises en lumière à l'aide d'une information facilement disponible, et formule donc la recommandation suivante :

R1. MAASA – DGER : Définir une stratégie de formation des chercheurs vétérinaires qui inclue le parcours universitaire post-école et le parcours du double cursus, et mettre en place une stratégie d'information de ces voies auprès des élèves dès les classes préparatoires ou en post-bac.

4.2. Un parcours d'excellence à conserver

4.2.1. Une acquisition de compétences de haut niveau

La diversification des cursus fait partie des objectifs de nombreuses structures d'enseignement, et les doubles cursus se développent depuis plusieurs dizaines d'années dans de nombreux domaines. Dans la sphère médicale, les premiers doubles cursus médecine-sciences ont été créés en 2003 afin de ne plus avoir à attendre le troisième cycle des études (internat) pour commencer la formation à la recherche⁴⁰. Moins de dix ans plus tard, le ministère chargé de l'agriculture, dans la tradition d'expérimentation et d'innovation pédagogiques de l'enseignement supérieur agricole, s'est intéressé à la voie du double cursus pour les études vétérinaires, en partenariat avec l'ENS. Cette dernière a mis en place plus d'une dizaine de doubles cursus, non seulement avec les universités de médecine, mais aussi avec des écoles telles que l'École des Mines, AgroParisTech⁴¹, HEC⁴²,

³⁸ EAEVE - FULL VISITATION REPORT - To the National Veterinary School of Alfort, Maisons-Alfort, Paris, France - On 17 - 21 March 2025 (traduction Google).

³⁹ EAEVE - VISITATION REPORT - To VetAgro Sup, Lyon, France - On 07 – 11 June 2021 (traduction Google).

⁴⁰ Les doubles cursus médecine-sciences en France - État des lieux et perspectives – https://www.medecinesciences.org/fr/articles/medsci/full_html/2018/06/medsci180122s/medsci180122s.html

⁴¹ AgroParisTech : Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement.

⁴² HEC : École des hautes études commerciales.

Sciences Po⁴³, École des Ponts⁴⁴, Télécom Paris⁴⁵, ESSEC⁴⁶ et d'autres encore, y compris à l'étranger.

Le double cursus, considéré comme une voie d'excellence, permet d'acquérir des compétences variées et apporte l'assurance de fournir des connaissances supplémentaires par rapport aux autres étudiants. Les employeurs sont intéressés par les capacités diversifiées développées par les élèves qui ont suivi cette voie, et ils apprécient leur maturité, leur adaptabilité, leur puissance de travail et leur approche interdisciplinaire. En outre, les futures recrues ont pu développer des réseaux professionnels tout au long de leur cursus, et ont notamment atteint un très bon niveau de langue qui leur ouvre des opportunités à l'international.

Toutefois, la formation de chercheurs doubles diplômés apporte davantage que la compréhension simultanée de la recherche et du monde humain ou animal. En effet, la formation à l'ENS leur apporte, comme le dit le président de l'ENS de Lyon « *une façon de voir le monde, une méthode dans la réflexion pour trouver des réponses, une maîtrise par rapport aux interrogations* ». La formation dans les ENV leur enseigne la pratique de la clinique vétérinaire qui vient enrichir leur culture scientifique par une démarche diagnostique pragmatique.

Aussi, un double diplômé chercheur vétérinaire n'est pas voué à la seule voie de la recherche de laboratoire, mais peut avoir accès à une gamme beaucoup plus large d'emplois d'encadrement de haut niveau, en phase avec les corpus scientifiques.

Le chef de corps des ISPV a signalé à la mission le décret statutaire des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) n°2017-607 du 21 avril 2017 qui dispose qu'une des voies de recrutement est le concours externe ouvert aux élèves accomplissant la troisième ou quatrième année de scolarité d'une section scientifique d'une école normale supérieure. Cette voie a été ouverte pour la première fois en 2024 (une place). Il considère que cette voie de recrutement est importante pour l'enrichissement du corps des ISPV en nouvelles compétences et origines, d'autant plus que la recherche est un domaine professionnel normal pour un ISPV. Si les ISPV peuvent être issus, soit des ENV, soit des ENS, il est d'autant plus intéressant qu'ils puissent être issus d'un double parcours.

Les principaux inconvénients des doubles cursus en général sont la charge de travail importante et le coût financier pour les élèves. Concernant le parcours ENS / ENV, la contrainte financière est surmontée grâce au soutien considérable apporté par l'ENS qui rémunère des élèves pendant 4 ans sur les 6 années d'études, puis octroie des CDSN aux doctorants. Concernant la charge de travail, les profils sélectionnés dans le double cursus ENS / ENV ont été décrits, par l'association des professeurs de classes préparatoires BCPST, les ENS et les ENV, comme étant « boulimiques » de travail, et les élèves interviewés ont tous affirmé être en capacité de gérer cette charge.

4.2.2. Une formation de vétérinaires cliniciens compétents

Au-delà d'un parcours d'excellence, le double cursus forme aussi des vétérinaires détenteurs du diplôme d'État de docteur vétérinaire, et à ce titre, la pratique de la clinique vétérinaire leur est totalement acquise, sans restriction. D'ailleurs, les doubles diplômés eux-mêmes n'excluent pas la

⁴³ Sciences Po : Université de recherche internationale en sciences humaines et sociales.

⁴⁴ École nationale des ponts et chaussées : forme des ingénieurs généralistes de très haut niveau.

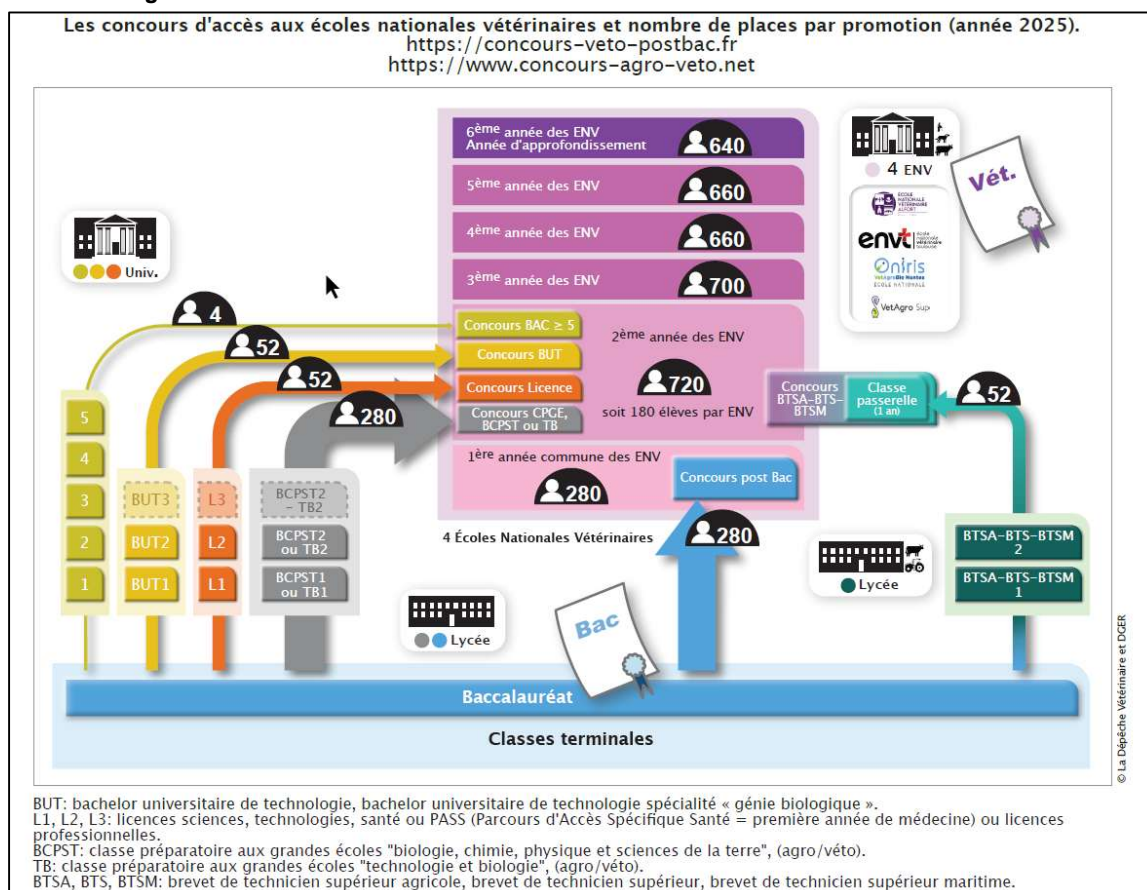
⁴⁵ Télécom Paris : grande école d'ingénieurs généralistes, laboratoire ouvert de tous les grands défis technologiques et numériques.

⁴⁶ ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales.

possibilité de se réorienter vers cette pratique au cours de leur carrière, comme mentionné dans la partie 3.1.4.

Or, ce cursus n'est pas intégré à l'objectif stratégique du MAASA de 180 places par ENV et les places attirées pour ce cursus sont considérées en surnombre. En outre, cette voie n'apparaît pas dans le diagramme détaillant les différents concours d'accès aux ENV produit par la DGER et mis en ligne sur le site du SCAV et sur les sites des Écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon (voir figure 03 ci-dessous).

Figure 03 : Schéma des différentes voies d'accès aux Ecoles nationales vétérinaires



Source : DGER – 2025

Cependant, l'arrêté du 9 novembre 2013 inclut la voie « ENS » dans la liste des voies d'accès aux ENV, et le tableau de l'arrêté annuel précisant le nombre de places par ENV accorde bien une colonne dédiée à la voie ENS du concours vétérinaire⁴⁷.

La mission estime que ce cursus ne devrait pas être considéré comme une voie surnuméraire, mais une voie normale de formation de vétérinaires, la valence « recherche » étant choisie dès le début des études et non pendant l'année d'approfondissement A6.

⁴⁷ Voir par exemple l'annexe 1 de l'arrêté du 18 novembre 2024 portant ouverture des sessions 2025 du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires.

Ainsi, afin que le MAASA conserve une voie d'excellence que de nombreuses autres écoles ont déployées, la mission recommande de maintenir ce double cursus dans les voies de formation vétérinaire.

R2. MAASA – DGER : Maintenir le double-cursus qui est une voie d'excellence de recrutement, bénéfique au monde vétérinaire et à l'État.

Toutefois, la procédure actuelle d'organisation du parcours nécessite des points d'amélioration détaillés dans les parties suivantes.

La DGER a fait part à la mission de son inquiétude d'utiliser la voie du double cursus pour accéder aux études vétérinaires en bénéficiant de la rémunération offerte par l'ENS, sans avoir pour motivation de s'orienter vers la recherche. L'encadré ci-dessous explique pourquoi ce risque est négligeable et ne peut influencer sur l'opportunité ou non de conserver cette voie.

Existe-t-il un risque de « détournement » ?

La réorientation de quelques élèves normaliens vers la clinique vétérinaire ou la recherche clinique est-elle un indicateur d'un risque de « détournement » du double cursus au profit d'une formation vétérinaire rémunérée ?

La question pourrait se poser si l'on considère que les étudiants vétérinaires ne sont pas rémunérés, alors que les normaliens vétérinaires perçoivent un traitement pendant 4 ans sur les 6 années d'études. Des étudiants ayant vocation à devenir vétérinaires pourraient-ils emprunter ce parcours pour bénéficier de cette rémunération, en prévoyant de l'abandonner avant le doctorat pour se réorienter vers leurs premières motivations ?

Comme il a été démontré plus haut dans ce rapport :

- peu d'élèves normaliens sont attirés en premier chef par la rémunération, d'une part parce que 2 années sur les 6 ne sont pas financées ; d'autre part, ainsi qu'ils l'ont dit à la mission, pour la raison qu'ils auraient la possibilité de faire un travail à côté, d'être aidés par la famille ou encore de bénéficier d'une bourse, comme c'est le cas pour les autres étudiants vétérinaires ;
- les bénéficiaires du double cursus auditionnés par la mission ont tous dit être conscients de l'engagement décennal auquel ils sont soumis et de l'obligation de remboursement en cas de réorientation, et ils se sentent tenus par cet engagement ;
- les études sont difficiles et longues, et ajouter une année supplémentaire aux 5 années d'études vétérinaires n'est pas une voie de facilité ;
- la motivation première qui anime la quasi-totalité des élèves du double cursus est la recherche.

Aussi, la mission considère que le risque de « détournement » du double cursus au bénéfice d'une formation vétérinaire rémunérée est pratiquement nul.

4.3. Des objectifs à clarifier et à formaliser

Comme cela a été détaillé dans la partie 2.1.2, les attentes de l'État en créant la voie d'un double cursus ENS / ENV sont imprécises, et des disparités d'objectifs apparaissent entre les structures. L'objectif de recherche translationnelle fixé par le MAASA est apparu tardivement, dans la note au cabinet du ministre d'avril 2014, soit deux ans après la définition du projet, tandis que l'ENS n'a jamais visé un domaine particulier de la recherche fondamentale.

La mission a mis en exergue que, pour les ENS, le niveau de qualification acquis par ces doubles diplômés ouvre sur plusieurs débouchés allant de la recherche en laboratoire à des postes d'encadrement de haut niveau, dans les secteurs public et privé, alors que la DGER vise des débouchés vers des structures de recherche fondamentale et / ou appliquée.

La mission estime nécessaire de clarifier et de formaliser les attentes du MAASA, en lien avec les ENS. Des débouchés sur une large gamme de métiers à haut potentiel sont à envisager, allant du domaine de la recherche fondamentale à des postes d'encadrants de haut niveau dans le secteur public ou le secteur privé (ISPV, directeurs d'établissements, par exemple), afin de valoriser cette formation d'excellence qui permet de faire rayonner le métier de vétérinaire au-delà de la pratique de la clinique vétérinaire et jusqu'au niveau international.

La mission formule donc la recommandation suivante :

R3. MAASA – DGER : Clarifier et formaliser les attentes du MAASA, en lien avec les ENS et les ENV, et permettre une ouverture sur une large gamme de métiers à haut potentiel (chercheurs et encadrants de haut niveau dans le secteur public ou le secteur privé).

4.4. Une structuration existante à mettre en conformité et à optimiser

La structuration du double cursus est déjà en place et peut être valorisée par quelques adaptations, l'une importante sur le fond, et d'autres sur l'architecture du processus.

4.4.1. Conserver un seul parcours « recherche et clinique » qui permette la réalisation de 5 années d'études vétérinaires

Comme cela a été développé dans la partie 2.2, deux parcours ont été définis en 2014, dont le parcours « recherche » qui supprime l'année de clinique A5. Ce parcours a été proposé aux élèves jusqu'en 2020.

Par ailleurs, quel que soit le parcours choisi, l'entrée dans les ENV ne se fait pas la même année selon les écoles. A l'ENVA, les élèves intègrent en A3 et non en A2 comme à Lyon, faisant perdre une année d'études vétérinaires, dont le rattrapage n'est ni suivi ni validé par l'ENVA.

Ainsi, les élèves qui ont opté pour le parcours « recherche » à l'ENVA avant 2020 ont obtenu un diplôme vétérinaire avec uniquement deux années de présence à l'ENV. Ce parcours n'est donc conforme ni à la directive 2005/36/CE du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 *relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles*, ni au référentiel AEEEV, qui demandent cinq années d'études pour le diplôme vétérinaire.

Il est nécessaire de supprimer la possibilité d'effectuer le parcours « recherche », sans laisser le choix aux ENV de l'ouvrir ou pas.

Par contre, le parcours « recherche et clinique » inclut l'année de clinique A5 dans le cursus. Les élèves qui intègrent en A2 (à VetAgro Sup) effectuent 4 années à l'ENV. La 5^{ème} année est effectuée au cours de l'année d'approfondissement A6, en équivalence avec le master 2 de l'ENS. Ce parcours, lorsqu'il est réalisé à VetAgro Sup, est conforme à la fois à la réglementation et au référentiel.

Il est indispensable que les élèves intègrent en A2, y compris à l'ENVA.

La mission formule donc les recommandations suivantes :

R4. MAASA – DGER : Conserver un parcours unique, celui intitulé « recherche et clinique », qui permet la réalisation des 5 années d'études vétérinaires requises par la réglementation et le référentiel européen AEEEEV.

R5. ENVA : Rédiger une nouvelle convention entre l'ENVA et l'ENS Paris-Saclay qui respecte l'arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et, en particulier, qui fait intégrer les élèves en A2 à l'ENVA et qui envisage le master 1 à l'identique de VetAgro Sup, en cours d'études vétérinaires en partenariat avec une faculté de médecine.

4.4.2. Elargir l'architecture du double cursus

4.4.2.1. Participation des 4 ENV

Lors de la réflexion sur le projet d'un double cursus ENS / ENV en 2012, il était envisagé la participation des 4 ENV dans le processus. Le compte-rendu du conseil des directeurs du 11 juillet 2012 proposait une mise en place en deux temps : d'abord avec les 2 écoles de Lyon et d'Alfort, puis par une extension aux autres écoles. Toutefois, la note descriptive du cursus produite par l'ENS en septembre 2012 et la note au cabinet du ministre de l'agriculture d'avril 2014 mentionnent toutes deux l'implication immédiate des 4 ENV dans le double cursus, sans phasage. Or, dans les faits, seules l'ENVA et VetAgro Sup participent à ce jour du processus.

Bien que la note de l'ENS de septembre 2012 ne mentionne pas d'obstacle particulier à l'intégration des élèves du double cursus dans les écoles vétérinaires de Nantes (Oniris) ou de Toulouse (ENVT), les responsables de ce cursus dans les ENS ont indiqué à la mission la nécessaire proximité géographique des structures ENV et ENS, et estiment qu'un partenariat avec Oniris ou l'ENVT ne serait pas pertinent du fait de leur éloignement.

Cependant, les auditions de la mission n'ont pas mis en évidence des rencontres physiques fréquentes des élèves du double cursus avec les ENS lorsque ceux-ci sont dans les ENV. Certains ont mentionné une ou deux rencontres par an. Les échanges, lorsqu'ils sont nécessaires, semblent se faire davantage par téléphone ou par mail.

De plus, lorsque les élèves du double cursus sont dans les ENS, ils sont engagés fréquemment dans des stages, parfois longs (6 mois en master 2), et parfois à l'étranger, qui les éloignent physiquement de l'ENS. Cela n'obère pas le déroulé du cursus, puisque c'est un fonctionnement entièrement intégré à l'enseignement de l'ENS.

La mission a auditionné au moins une élève ayant indiqué que, si elle avait eu le choix, elle aurait opté pour une autre des écoles vétérinaires.

La mission considère qu'avec le développement des méthodes de visioconférence, et la commodité des transports en commun, l'extension du double cursus aux autres écoles vétérinaires, éloignées d'une école normale, n'apparaît pas impossible. Cela permettrait aux élèves de choisir l'ENV soit pour des motifs personnels, soit en raison des spécialisations de chaque école.

4.4.2.2. Ouverture aux normaliens étudiants

Comme mentionné supra, l'intégration dans les ENS se fait par deux voies :

- sur concours pour les fonctionnaires stagiaires, encore appelés normaliens « élèves » ;
- sur dossier et entretien pour les normaliens « étudiants ».

La voie d'entrée sur dossier est tout aussi sélective que pour le concours. Par exemple, à Paris-Saclay, sur 125 dossiers « étudiants », seuls 5 sont acceptés, soit un taux d'intégration de 4%. Quant au concours, 70 places sont ouvertes au plan national pour 800 candidats, soit un taux d'intégration de 9%.

Les ENS ont indiqué à la mission qu'elles ne font pas de différence entre les normaliens, élèves ou étudiants. Ils ont le même enseignement et le même suivi personnalisé. Leur objectif est qu'ils acquièrent les mêmes compétences à la sortie de l'école, avec une orientation vers le service public, cœur de formation des ENS.

Les ENS ont signalé à la mission que tous les normaliens, élèves et étudiants, ont accès aux autres doubles cursus mis en place dans les ENS. Seul le double cursus ENS / ENV limite l'accès aux fonctionnaires stagiaires.

La mission considère que cette restriction, choisie par le MAASA, n'est pas nécessaire. En effet, la qualification de chercheur revient à l'ENS, tandis que les ENV se chargent de l'enseignement vétérinaire. Un normalien étudiant qui aurait réussi le concours BCPST d'accès aux ENV avant d'intégrer une ENS sur dossier, et qui serait autorisé à passer le concours vétérinaire « voie ENS » en première année d'ENS, aurait réussi, comme un normalien élève, l'intégralité des concours ouvrant la voie des études vétérinaires. Il est à noter par ailleurs que la sensibilité vers le service public lui aura été apporté, au même titre que les autres élèves. Enfin, au plan financier, la formation de tels chercheurs vétérinaires aurait un moindre coût, étant donné l'absence de rémunération.

4.4.2.3. Instaurer un dialogue avec les ENS pour le suivi du double cursus

Les ENS ont fait part à la mission d'autres pistes d'évolution possibles :

- la DGER a réduit le nombre de places de 6 à 4 en 2023⁴⁸, sans que les ENS aient été consultées, selon leurs dires ; les ENS craignent qu'un nombre si faible, 2 places par ENV, soit un frein pour motiver des candidatures, les étudiants estimant trop faible leur chance de réussite ; elles souhaiteraient que le nombre de places soit remonté à 6 ;

⁴⁸ Arrêté du 15 décembre 2022 portant ouverture des sessions 2023 du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires.

- bien que l'arrêté du 9 novembre 2023 interdise dans son article 10 de concourir plus de deux fois au concours commun véto, les ENS seraient d'avis de permettre aux « 5 demis » (étudiants qui ont réussi le concours BCPST à la 2ème tentative) de passer le concours vétérinaire « voie ENS ».

La mission n'émet pas d'avis sur ces propositions, car elle considère qu'il revient à la DGER d'échanger avec les ENS sur la possibilité de faire évoluer ces points.

Toutefois, la mission estime qu'un dialogue ouvert régulier entre la DGER et les ENS devrait permettre de consolider la structuration et le suivi de ce cursus dans un intérêt commun.

Aussi, la mission émet les recommandations d'amélioration suivantes :

R6. MAASA – DGER : Optimiser l'architecture du double-cursus, d'une part en intégrant les 4 ENV dans la réalisation du double cursus avec les ENS, d'autre part en ouvrant cette voie aux normaliens « étudiants » qui n'ont pas le statut de fonctionnaires stagiaires.

R7. MAASA – DGER : Instaurer un dialogue régulier avec les ENS pour réaliser un suivi commun du double cursus et échanger sur les évolutions possibles.

CONCLUSION

L'évaluation de la voie ENS du concours commun vétérinaire confirme, sur la base de la faible taille de l'échantillon évaluable, la pertinence de ce double cursus pour former des chercheurs vétérinaires de haut niveau. Les lauréats, motivés par l'excellence scientifique et la complémentarité entre clinique et recherche, s'orientent majoritairement vers des carrières académiques (maître de conférences) ou de recherche publique (INRAE, CNRS), atteignant ainsi l'objectif général d'insertion dans la recherche. D'autres s'orientent vers la voie de l'encadrement supérieur, en intégrant le corps des ISPV, compatible avec le haut niveau de qualification apporté par cette formation. Les employeurs sont eux-mêmes convaincus par l'excellence des compétences acquises par les bénéficiaires de cette voie, qui représentent pour beaucoup des profils rares.

La mission recommande de maintenir cette filière, qui s'inscrit dans une tendance à l'excellence développée via des doubles cursus dans beaucoup d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les recommandations portent sur l'optimisation du processus, en harmonisant les parcours entre l'ENVA et VetAgro Sup, en réfléchissant à étendre le dispositif à l'ensemble des écoles vétérinaires et aux normaliens étudiants, et en définissant une stratégie de formation des chercheurs vétérinaires qui définisse clairement les attentes de l'Etat.

Toutefois, si cette voie devait être supprimée, il conviendrait de ne pas faire une interruption brutale pour ne pas léser ceux qui sont entrés en ENS avec la perspective de réaliser un double cursus, mais d'envisager un arrêt progressif sur un ou deux ans, tout en prévoyant les financements jusqu'à l'achèvement du parcours des derniers lauréats.

Enfin, dans le cas où ce double cursus est maintenu, une nouvelle évaluation d'ici cinq à sept ans permettrait d'avoir davantage de recul sur le parcours professionnel des lauréats.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cabinet de la ministre

Paris, le 14/04/2025

Le Préfet, directeur de cabinet
de la ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : SCR/2025D/130

V/Réf :

Objet : Proposition de lettre de mission destinée au CGAAER pour évaluation de la voie Ecoles Normales Supérieures (ENS) du concours commun véto.

PJ :

Les étudiants vétérinaires des Ecoles Nationales Vétérinaires (ENV) sont recrutés par un concours commun à ces écoles par différentes voies d'accès (article R. 812-63 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

La voie ENS (anciennement appelée voie E) avait été créée par le 6^e alinéa de l'article 1 de l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif au concours commun d'accès dans les ENV. Elle est donc effective depuis la session du concours commun de 2015.

Elle est ouverte aux fonctionnaires stagiaires inscrits en première année d'études aux ENS de Lyon ou de Paris-Saclay, admis en liste principale aux ENV à la session précédente de la voie « Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles-Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre » du concours. L'admission définitive des candidats est subordonnée à l'obtention de la première année d'études aux ENS de Lyon ou de Paris-Saclay.

La création de ce recrutement a pour but d'accueillir, en nombre très limité, des étudiants-fonctionnaires qui suivront un double cursus (ENS et ENV) et obtiendront un double diplôme (« normaliens vétérinaires ») permettant de répondre à l'enjeu de développement de la recherche translationnelle (médecine vétérinaire ou médecine humaine), qui exige un lien accru entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Les titulaires de cette double formation à la fois en biologie fondamentale et en biotechnologies, dispensée dans les ENS, et en pathologie clinique des animaux, dispensée dans les ENV, sont susceptibles de devenir des chercheurs de haut niveau.

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Sur les quatre ENV, seules deux recrutent sur cette voie : les ENV d'Alfort et de Lyon du fait de leur proximité avec les ENS de Paris-Saclay et de Lyon, de manière surnuméraire par rapport aux promotions ordinaires dont la jauge est actuellement à 180 élèves. Le tableau ci-dessous précise le nombre de places ouvertes, d'inscrits et de lauréats de cette voie.

voie ENS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
places	6	6	6	6	6	6	6	6	4	4	4
inscrits	2	6	3	5	4	3	5	3	4	4	3
lauréats	2	6	2	5	4	3	5	2	4	4	

Presque dix ans après la création de cette voie de concours, il convient d'évaluer l'atteinte des objectifs de cette voie « ENS » du concours ENV en suivant le devenir des cohortes de ces premiers « normaliens vétérinaires » et la trajectoire envisagée des étudiants en cours de cursus.

Je souhaite confier au CGAAER la réalisation d'une mission d'évaluation de ce dispositif. Le coût pour l'Etat (les normaliens sont rémunérés pendant leur scolarité, les études vétérinaires et en écoles normales sont parmi les plus onéreuses en moyens publics) et la durée des études (plus de 10 ans) justifient de s'assurer que les débouchés et les perspectives professionnels de ces « normaliens vétérinaires » correspondent aux raisons qui ont présidé à la création de cette voie spécifique du concours ENV pour maintenir les moyens déployés pour ce recrutement et la coordination de cette double formation réservée à une population réduite.

L'atteinte de l'objectif de cette voie, à savoir la formation de chercheurs sera appréciée par la mission. Leur insertion professionnelle et les perspectives professionnelles qui s'offrent à eux plusieurs années après l'obtention de leur double diplôme seront également étudiées. Vous apprécierez le niveau et l'originalité de leur production scientifique au regard de l'apport d'une expérience de pathologie clinique vétérinaire acquise en ENV. Vous mesurerez le degré de prise de conscience par les bénéficiaires de ce dispositif des attentes de l'Etat et si le « normalien vétérinaire » est un collectif en devenir avec une représentation professionnelle. Enfin, vous examinerez quelle proportion de doubles diplômés exerce la médecine et la chirurgie des animaux en clientèle privée ou un autre métier de vétérinaire.

Vous veillerez à identifier et auditionner les « normaliens vétérinaires », y compris ceux qui auraient quitté le service public malgré l'engagement de dix ans de service à compter de l'entrée en ENS et ceux actuellement en formation, ainsi que ceux en cours de double cursus. Vous auditionnerez également les directeurs et responsables des établissements d'enseignement (ENV et ENS), les écoles doctorales concernées, et les employeurs de ces « normaliens vétérinaires » afin de mesurer la plus-value de ce double diplôme de formation initiale par rapport à d'autres formations croisées, notamment l'accueil d'un vétérinaire doctorant dans un laboratoire relevant d'une ENS ou la situation inverse.

Des compétences en matière de politiques d'enseignement supérieur et de la recherche vétérinaires et d'évaluation de politiques publiques sont attendues.

Une remise du rapport à la fin août 2025 pour préparer la campagne des concours 2026 m'agréerait.



Philippe GUSTIN

Annexe 2 : Note de cadrage



Mission d'évaluation de la voie Écoles Normales Supérieures (ENS) du concours commun véto

Mission n° 25049

Note de cadrage

établie par

Mireille DERAY
Inspectrice générale

Frédérique FONTAINE
Inspectrice

Juillet 2025



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET MOTIVATION	4
2. RAPPEL DE LA COMMANDE	4
3. CONTEXTUALISATION DE LA MISSION	5
4. OBJET ET PERIMETRE DE LA MISSION, EXCLUSIONS NOTOIRES	5
5. DOCUMENTATION DISPONIBLE.....	6
6. DEMARCHE ET PHASAGE, JALONS	6
6.1. Phases de travail	6
6.2. Méthodologie	7
7. PARTIES PRENANTES A RENCONTRER.....	7
8. SUIVI ET LIVRABLES.....	8
9. CALENDRIER D'EXECUTION	8
Annexe 1 : Lettre de mission	9

1. CONTEXTE ET MOTIVATION

La Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a confié au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), par un courrier du 14 avril 2025, une mission d'évaluation de la voie « Écoles Normales Supérieures (ENS) » du concours commun d'accès aux Écoles Nationales Vétérinaires (ENV).

Les étudiants des Écoles Nationales Vétérinaires sont recrutés sur concours par différentes voies d'accès, en application de l'article R. 812-63 du code rural et de la pêche maritime, dont la voie « Écoles Normales Supérieures (ENS) ». Créée par arrêté du 25 juillet 2014 relatif au concours commun d'accès aux ENV, cette voie ENS (initialement appelée « voie E ») est effective depuis la session de 2015.

Cette voie de recrutement a pour objectif de former des « normaliens-vétérinaires » à travers un double cursus (ENS et ENV) débouchant sur un double diplôme, et permettant de répondre à l'enjeu de développement de la recherche translationnelle en médecine vétérinaire et humaine, qui exige un lien accru entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Les titulaires de ce double diplôme à la fois en biologie fondamentale et en biotechnologies, dispensée dans les ENS, et en pathologie clinique des animaux, dispensée dans les ENV, sont susceptibles de devenir des chercheurs de haut niveau.

Depuis sa création il y a onze ans, 40 élèves ont suivi ce double cursus ou sont en cours de ce double cursus. Au regard du faible nombre de bénéficiaires, il convient, à ce stade, d'évaluer la pertinence de cette voie par rapport aux objectifs recherchés, les débouchés et perspectives professionnels proposés à ces double-diplômés, les bifurcations possibles qui les écarteraient de la voie « chercheur de haut niveau », ainsi que le coût financier et en ETP mobilisés pour son organisation et sa gestion.

2. RAPPEL DE LA COMMANDE

La mission confiée au CGAAER porte sur le suivi du devenir des cohortes de ces premiers « normaliens-vétérinaires » et la trajectoire envisagée des étudiants en cours de cursus. A cette fin, les travaux suivants sont demandés :

- évaluer le coût de ce cursus pour l'Etat ;
- s'assurer que les débouchés et les perspectives professionnels de ces « normaliens-vétérinaires » correspondent aux raisons qui ont présidé à la création de cette voie spécifique ;
- étudier l'insertion professionnelle de ces double-diplômés plusieurs années après l'obtention de leur double diplôme ;
- apprécier le niveau et l'originalité de leur production scientifique au regard de l'apport d'une expérience de pathologie clinique vétérinaire acquise en ENV ;
- mesurer le degré de prise de conscience par les bénéficiaires des attentes de l'Etat ;
- estimer si le « normalien vétérinaire » est un collectif en devenir avec une représentation professionnelle.
- examiner la proportion de double-diplômés qui exerce la médecine et la chirurgie des animaux en clientèle privée ou un autre métier de vétérinaire.

3. CONTEXTUALISATION DE LA MISSION

Sur les quatre ENV, seules les ENV d'Alfort et de Lyon recrutent sur cette voie, du fait de leur proximité avec les ENS de Paris-Saclay et de Lyon. Entre 2015 et 2022, 6 places ont été ouvertes annuellement, réparties à parts égales entre les deux écoles, soit 3 places par établissement. A compter de 2023, le nombre de places annuelles a été réduit à 4, soit 2 par école concernée. Ces recrutements se font de manière surnuméraire par rapport aux promotions ordinaires.

Ainsi, sur 11 ans (de 2015 à 2025), 60 places ont été ouvertes en tout, alors que seuls 40 élèves ont intégré ce double cursus. Une différence est à noter entre les deux ENV : l'école de Lyon remplit quasiment systématiquement son quota, alors que celle d'Alfort l'atteint plus difficilement et a connu plusieurs années sans aucun lauréat sur cette voie.

La durée de ces études est longue, de 8 à 10 ans, et à ce jour seuls 3 élèves ont obtenu leur double diplôme et se sont insérés professionnellement : une diplômée est employée dans la recherche à l'IFCE (institut français du cheval et de l'équitation), et deux autres en tant que maîtres de conférences à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort et à VetAgroSup à Lyon. Le reste des cohortes est soit encore en cours de cursus, soit en doctorat ou post-doctorat. La mission devra adapter les objectifs en tenant compte de cet élément.

4. OBJET ET PERIMETRE DE LA MISSION, EXCLUSIONS NOTOIRES

L'objectif de la mission est de mesurer les résultats apportés par la voie « ENS » et le coût du processus pour évaluer la nécessité du maintien de cette voie.

La mission concerne l'ensemble des élèves qui ont suivi le double cursus ENS/ENV depuis sa création en 2014. Cela inclut les élèves encore en formation et ceux qui ont achevé leurs études et sont insérés professionnellement, dans le secteur public ou privé.

Des personnes double-diplômées ENS/ENV qui n'ont pas suivi la voie ENS du concours commun véto seront également auditionnées.

Le recueil des éléments qualitatifs se fera auprès :

- des ENS de Lyon et Paris-Saclay, et des ENV d'Alfort et de Lyon ;
- de l'ensemble des élèves et des diplômés qui ont intégré une structure publique ou privée ;
- des employeurs de ces « normaliens-vétérinaires ».

Le recueil des éléments quantitatifs se fera auprès

- du service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV), entité indépendante hébergée par AgroParisTech ;
- des ENS de Lyon et Paris-Saclay, et des ENV d'Alfort et de Lyon.

Aucune exclusion notoire n'a été identifiée par les missionnés.

5. DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les missionnés demanderont aux établissements d'enseignement la documentation relative à l'organisation de la voie ENS du concours vété, ainsi que les données relatives aux élèves :

- conventions entre les ENS et ENV ;
- liste des étudiants qui suivent ou ont suivi le double cursus depuis sa création en 2014, ainsi que leurs contacts ;
- liste des écoles doctorales et leurs contacts ;
- les contacts des employeurs des « normaliens-vétérinaires ».

Le SCAV fournira aux missionnés les informations sur l'organisation du concours de la voie ENS :

- bases légales qui attribuent au SCAV la responsabilité de l'organisation et du déroulement du concours de la voie ENS ;
- arrêtés annuels d'ouverture du concours ;
- données statistiques relatives aux candidats (profils des inscriptions, nombre d'inscrits et nombre de lauréats, affectations dans les ENS et ENV).

6. DEMARCHE ET PHASAGE, JALONS

Mireille DERAY, inspectrice générale, et Frédérique FONTAINE, inspectrice, ont été désignées le 28 avril 2025 pour conduire cette mission avec l'appui jusqu'au 27 juin 2025 de Jean-Luc ANGOT, inspecteur général.

6.1. Phases de travail

6.1.1. État des lieux

L'état des lieux a été réalisé dans le courant des mois de mai et juin, en prenant l'attache de la DGER, de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS Lyon, de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, de VetAgroSup et du SCAV.

Cette phase a permis de recueillir les coordonnées des personnes qui ont suivi ou suivent actuellement le double cursus, ainsi que les coordonnées de leurs employeurs.

6.1.2. Entretiens avec les bénéficiaires de la voie ENS

L'ensemble des bénéficiaires de la voie ENS sera contacté entre juin et septembre en vue d'un entretien individuel, qu'il s'agisse des personnes encore en formation ou des diplômés insérés professionnellement. Ceux qui auraient quitté le service public seront également recherchés en vue d'un entretien.

6.1.3. Recueil des informations sur les moyens engagés

Les éléments en matière de coût financier et humain pour l'Etat sont systématiquement recueillis auprès des structures en charge de la mise en œuvre du double cursus lors des entretiens.

6.1.4. Synthèse des données

La synthèse des données recueillies sera effectuée en septembre.

Parallèlement, de nouveaux contacts avec les structures et les élèves déjà auditionnés pourront être envisagés pour compléter l'analyse en cours.

6.1.5. Rédaction du rapport

La rédaction du rapport sera faite entre septembre et octobre.

6.2. Méthodologie

Le recueil des informations et des données est prévu par une prise de contact directe avec les acteurs et bénéficiaires. Les entretiens se feront en présentiel ou en visio-conférences selon les circonstances.

Des entretiens individuels seront conduits en priorité avec les personnes qui suivent ou ont suivi ce double cursus et qui auront accepté d'être auditionnées. Un questionnaire leur sera envoyé en amont afin de structurer le recueil des données. Les échanges porteront sur les motivations du choix de cursus de ces élèves, sur la trajectoire envisagée et sur les choix de débouchés professionnels.

Dans le cas où ces entretiens ne seraient pas réalisables, il leur sera demandé de renseigner et de retourner le questionnaire, qui sera analysé de façon identique aux réponses obtenues par les entretiens.

7. PARTIES PRENANTES A RENCONTRER

Les parties prenantes à rencontrer sont :

- DGER : Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur ;
- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires concernées par la voie ENS : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA ; Mireille BOSSY, directrice de VetAgroSup ;
- Directeurs des Ecoles normales supérieures concernées par le double cursus : Emmanuel TRIZAC, directeur de l'ENS Lyon ; Pascale RIALLAND, directrice du département d'enseignement et de recherche en biologie à l'ENS de Paris-Saclay ;
- Personnes en charge du suivi des élèves en double cursus dans les ENV : Véronique LAMBERT, VetAgroSup ;
- Personnes en charge du suivi des élèves en double cursus dans les ENS : Nathalie ALAZARD-DANY, ENS de Lyon ; Uriel HAZAN, ENS de Paris-Saclay ;

- Chef du service SCAV : Pauline CHARBONNIER ;
- Les « normaliens-vétérinaires », y compris ceux actuellement en formation et ceux qui ont quitté le service public ;
- Les écoles doctorales ;
- Les employeurs des « normaliens-vétérinaires » : Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), CNRS.

8. SUIVI ET LIVRABLES

Un point d'étape intermédiaire sera réalisé mi-septembre 2025 avec Jérôme COPPALLE, sous-directeur de l'enseignement supérieur de la DGER.

9. CALENDRIER D'EXECUTION

La mission remettra son rapport à la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en octobre 2025.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Prénom NOM	Organisme	Fonction	Date de l'entretien
Jean-Luc ANGOT	CGAAER	Chef du corps des ISPV	13 mai 2025
Hélène de COMARMOND	CGAAER	Inspectrice générale Conseillère du ministre de l'agriculture lors de la création du cursus ENS / ENV	9 octobre 2025
Jérôme COPPALLE	DGER	Sous-directeur de l'enseignement supérieur	30 juin 2025 23 septembre 2025
Camille PINEAU	DGER	Cheffe du bureau des formations de l'enseignement supérieur	30 juin 2025 8 septembre 2025 23 septembre 2025
Jean-François GAILLARD	DGER	Chargé de mission au bureau des formations de l'enseignement supérieur	8 septembre 2025
Floriane CHAPUIS	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	Adjointe au chef de poste du SIVEP de Calais-Boulogne <i>Autrice de la thèse Consultation des vétérinaires sur leurs raisons de ne pas pratiquer la médecine des animaux en clientèle</i>	19 mai 2025
Christophe DEGUEURCE	ENVA	Directeur	4 juillet 2025 03 septembre 2025
Renaud TISSIER	ENVA	Directeur-adjoint	4 juillet 2025
Catherine COLMIN	ENVA	Directrice de la scolarité et de la vie étudiante	4 juillet 2025
Henri CHATEAU	ENVA	Directeur des formations	3 septembre 2025
Mireille BOSSY	VétAgro Sup	Directrice	4 juillet 2025
Emmanuel TRIZAC	ENS Lyon	Président ENS Lyon	4 juillet 2025

Nathalie ALAZARD	ENS de Lyon	Responsable des élèves double cursus pour l'ENS de Lyon	03 juin 2025 02 septembre 2025
Pascale RIALLAND	ENS Paris-Saclay	Responsable du double cursus pour l'ENS Paris-Saclay	25 juin 2025 4 septembre 2025
Pauline CHARBONNIER	AgroParisTech / SCAV	Cheffe du SCAV	18 juin 2025
Luc EVELEIGH	AgroParisTech / SCAV	Conseiller académique	18 juin 2025
Veronica PICHEREAU	AgroParisTech / SCAV	Référente et gestionnaire du concours	18 juin 2025
Jean-François BEAUX	Lycée Henri IV Paris	Professeur classe préparatoire BCPST, président de l'association des professeurs de classes BCPST	24 juin 2025
Jennifer RIEUSSET	INSERM, laboratoire CarMeN de l'hôpital Lyon-sud rattaché l'université Lyon 1	Directrice de recherches Directrice de thèse de Alexandre HUMBERT	12 septembre 2025
Hélène JOURDAN	CIRAD UMR / INRAE	Directrice de recherches Directrice de thèse Florian TARAVEAU	15 septembre 2025
Alexandre DUVIGNEAUD	CHU de Bordeaux	MCUPH en maladies infectieuses et tropicales / maladies infectieuses et émergentes dans le domaine de l'épidémiologie clinique Encadrant de thèse de Clément BIGEARD	16 septembre 2025
Léa LANSADE	INRAE	Directrice de recherche Encadrante de la thèse de Plotine JARDAT	16 septembre 2025
Marion CRESSENT	IFCE	Directrice de la recherche et de l'innovation Supérieure hiérarchique de Plotine JARDAT	16 septembre 2025
Sandie JARRIER	IFCE	Directrice pôle développement, innovation et recherche	16 septembre 2025

Christophe DIAGNE	IRD Montpellier, centre de biologie gestion des populations	Chargé de recherche Directeur de thèse et encadrant de Julia EMERIT	18 septembre 2025
Valérie DUFOUR	CNRS / CRNL	Chercheuse Directrice de thèse et encadrante de Maëlan TOMASEK	30 septembre 2025
Camille MIGNÉ	ANSES	Chargée de projet en virologie Responsable adjointe du laboratoire de référence de l'ANSES pour le virus West Nile Encadrante de thèse de Clément BIGEARD	30 septembre 2025
Stéphane PASTEAU	Cargill R&D Centre Europe bv Vilvoorde, Belgique	Vétérinaire chercheur hors voie ENS - <i>Global Lead R&D Scientific & Regulatory Affairs Health and Nutrition</i>	27 mai 2025
Thibault LEON	VetAgro Sup	Etudiant en A5 (cursus classique, avec valence recherche)	23 juillet 2025

Etudiants et anciens étudiants du double cursus

Prénom NOM	Double cursus suivi	Occupation actuelle	Date de l'entretien
Clément BIGEARD	Équipe GHIGS, université de Bordeaux et LNR West Nile, ANSES	ISPV en formation par la recherche	23 mai 2025
Florian TARAVEAU	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire BDI, Montpellier	26 juin 2026
Hélène MARGUILES	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiante en A4 VetAgro Sup	26 juin 2025
Jeanne NAUDET	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire Marbec, Montpellier	26 juin 2025
Alexandre FONTANELLA	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiant en A5 VetAgro Sup	26 juin 2025
Mathilde PAUCHARD	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiante en A3 VetAgro Sup	27 juin 2025

Paul HENTON	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiant en A6 VetAgro Sup	27 juin 2025
Plotine JARDAT	ENS Lyon – VetAgro Sup	Chercheuse à l'IFCE	1 ^{er} juillet 2025
Alexandre HUMBERT	ENS Lyon – VetAgro Sup	Maître de conférences universitaire à VetAgro Sup	1 ^{er} juillet 2025
Anna TARBOURIECH	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiante en A2 VetAgro Sup	1 ^{er} juillet 2025
Julien FERRERO	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiant en A5 VetAgro Sup	1 ^{er} juillet 2025
Clélia GIRAUDOT	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire CIRI, Lyon	2 juillet 2025
Julia EMERIT	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire BDI, Montpellier	3 juillet 2025
Floriane FOURNIER	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire CRNL, Saint-Etienne	8 juillet 2025
Philippe SARAZIN	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiant en A5 VetAgro Sup	15 juillet 2025
Maëlan TOMASEK	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire LAPSCO, Grenoble	15 juillet 2025
Lucie GANACHAUD	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiante en A3 VetAgro Sup	15 juillet 2025
Philippine des GARETS	ENS Lyon – VetAgro Sup	Etudiante en A4 VetAgro Sup	16 juillet 2025
Lucie MICHEL	ENS Paris-Saclay - ENVA	En thèse, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, Montpellier	16 juillet 2025
Baptiste MAHEO	ENS Paris-Saclay - ENVA	En post-doctorat au <i>Netherlands Institute for Neuroscience</i>	17 juillet 2025
Isaure DOUAT	ENS Lyon – VetAgro Sup	En thèse, Laboratoire IRCM, Montpellier	17 juillet 2025

Matisse DEBRIFFE	ENS Paris-Saclay - ENVA	Etudiant en M1	18 juillet 2025
Alice BEAUD	ENS Paris-Saclay - ENVA	En recherche post-doctorat	8 septembre 2025
Jehanne LAFARGUE	ENS Paris-Saclay - ENVA	Etudiante A6	12 septembre 2025
Clara PIGOZZO	ENS Paris-Saclay - ENVA	Etudiante A6	18 septembre 2025

Annexe 4 : Liste des sigles utilisés

AEEEV : Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

BCPST : Biologie, chimie, physique et sciences de la terre

CA : Conseil d'administration

CDSN : Contrat doctoral spécifique normalien

CEFE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CHU : Centre hospitalier universitaire

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CRNL : Centre de recherche en neurosciences de Lyon

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère chargé de de l'agriculture

ENS : École normale supérieure

ENV : École nationale vétérinaire

ENVA : École nationale vétérinaire d'Alfort

ENVT : École nationale vétérinaire de Toulouse

ESPCI PARIS : École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales

ETP : Equivalent temps plein

FAO : Food and Agriculture Organization (agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

FCPR : Formation complémentaire par la recherche

HEC : École des hautes études commerciales

IFCE : Institut français du cheval et de l'équitation

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRD : Institut de recherche pour le développement

ISPV : Inspecteur/inspectrice de santé publique vétérinaire

IUT : Institut universitaire de technologie

L3 : 3^e année de licence

LAPSCO : Laboratoire de psychologie sociale et cognitive

M1 : Master 1 (première année du cycle master)

M2 : Master 2 (deuxième année du cycle master)

MAASA : Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

OMS : Organisation mondiale de la Santé

PhD : *Philosophiae Doctor / Doctor of Philosophy*

PS : Paris-Saclay

PSL : Paris Sciences et Lettres

R&D : Recherche et développement

SCAV : Service des concours agronomiques et vétérinaires

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SVT : Sciences de la vie et de la terre

UE : Unité d'enseignement

VAS : VetAgro Sup

Annexe 5 : Liste des textes de référence

Directive 2005/36/CE du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Directive 2013/55/UE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (« règlement IMI »)

Code de l'éducation, notamment les livres I et VI

Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.830-1, R. 812-52, R. 812-53, R. 812-63, D. 812-67 et D. 812-68

Décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs des santé publique vétérinaire

Arrêté du 25 juillet 2014 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires (abrogé)

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux études vétérinaires

Arrêté du 15 décembre 2022 portant ouverture des sessions 2023 du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires

Arrêté du 9 novembre 2023 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires

Arrêté du 18 novembre 2024 portant ouverture des sessions 2025 du concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires et du concours commun d'accès aux enseignements complémentaires conduisant aux diplômes nationaux d'internat des écoles nationales vétérinaires

Convention-cadre relative à la formation des normaliens élèves de l'École Normale Supérieure de Lyon ayant réussi le concours voie E des Écoles Nationales vétérinaires et affectés à VetAgro Sup Lyon, en date du 4 mai 2022

Convention de partenariat entre l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et l'École normale supérieure Paris-Saclay pour un double cursus ENS Paris-Saclay-ENVA, en date de septembre 2025

Convention relative aux concours d'accès à certaines écoles nationales d'ingénieurs et aux écoles nationales vétérinaires sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, à l'école supérieure agronomique de Toulouse et à l'école supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy, en date du 9 juillet 2024

Référentiel de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV) en date du 10 décembre 2024

Vétérinaire, des métiers, des compétences - Référentiel de formation (références réglementaires : arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux études vétérinaires, arrêté du 6 juin 2023 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux études vétérinaires) - Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de l'enseignement et de la recherche - Version actualisée 2024

Relevé de conclusions du Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires du 11 juillet 2012 (Projet)

Note qui a fondé le vote de chacun des CA des 6 écoles (4 ENV et 2 ENS) : « Double cursus ENS-ENV – Former des chercheurs vétérinaires », document de l'ENS non daté, mais nommé informatiquement avec la mention « sept2012 »

Note de la DGER au directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 18 avril 2014 concernant le projet de double cursus ENS / ENV

Guide « Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2015

Annexe 6 : Synthèse des réponses au questionnaire pour les étudiants du double cursus

Rappel du questionnaire

Choix de la voie ENS :

1. Découverte de la voie ENS
 - a. Quand et comment avez-vous eu connaissance de la voie ENS ?
 - b. Que diriez-vous du moyen d'information sur cette voie ?
 - c. Les informations reçues étaient-elles suffisamment précises ? Suffisamment pertinentes ?
 - d. Auriez-vous des suggestions à faire pour améliorer l'information des étudiants sur cette voie ?
2. Motivations pour cette voie
 - a. Quelles sont les motivations qui vous ont fait choisir cette voie ?
 - b. Quand est apparue cette motivation ? avant la présentation de la voie ENS ? après la présentation de cette voie ? d'une autre façon ?
 - c. Était-il difficile de faire ce choix ? Pensez-vous que c'était trop tôt dans votre cursus pour avoir à faire ce choix ?
 - d. Auriez-vous souhaité avoir la possibilité de revenir sur cette orientation pendant vos études ?
3. L'aspect financier a-t-il été un facteur déterminant ?
4. Connaissez-vous les attentes de l'Etat sur ce double cursus ?
5. Regrettez-vous votre choix ? Merci d'explicitier votre réponse.

Perspectives professionnelles :

6. Vers quels débouchés professionnels souhaitez-vous vous orienter ?
7. Pensez-vous exercer un jour en clientèle vétérinaire, ou un autre métier vétérinaire ?
Si oui, quel apport aura eu le parcours ENS dans cette voie ?
8. Quelles productions scientifiques avez-vous conçues et éditées, ou êtes-vous en cours de produire ? L'apport d'une expérience de pathologie clinique vétérinaire est-il déterminant dans le choix de thèmes ou dans le développé des sujets ?

Insertion professionnelle :

9. Quel(s) emploi(s) avez-vous occupé(s) depuis la fin de vos études ? Pourriez-vous nous communiquer les coordonnées de vos employeurs.
10. Ces emplois correspondent-ils à vos attentes ?
11. Comment estimez-vous la facilité ou la difficulté à trouver des emplois avec votre double diplôme ?

Devenir des « normaliens-vétérinaires » :

12. Avez-vous un contact privilégié avec les autres élèves du double cursus ? Estimez-vous nécessaire de structurer un collectif ?
13. Pouvez-vous donner votre avis libre sur ce double cursus. Estimez-vous qu'il faille le maintenir ? Pourquoi ? Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer son fonctionnement ?

Commentaires libres

Synthèse des réponses

NB : les réponses faisant l'objet de la synthèse sont issues des questionnaires retournés par les étudiants et des entretiens avec la mission.

Question 1.a.

Les étudiants et anciens étudiants ayant suivi le double cursus ENS / ENV ont découvert cette voie selon des modalités et à des moments variés, mais quelques tendances se dégagent :

1- Moment de la découverte

- En classe préparatoire (CPGE) : la majorité des répondants indique avoir eu connaissance de la voie ENS pendant leur première ou deuxième année de classe préparatoire, souvent via leurs enseignants ou des anciens élèves, mais de façon informelle.
- Au lycée : quelques-uns ont découvert cette possibilité dès le lycée, parfois grâce à des conseillers d'orientation ou des enseignants de SVT.
- À l'ENS même : un petit nombre l'a découverte après avoir déjà intégré l'ENS, par le biais d'une réunion d'information ou d'un contact personnel.

2- Canaux d'information

- Les enseignants de CPGE : ils jouent un rôle central en informant et en orientant les étudiants vers cette voie, souvent en complément de présentations sur les concours.
- Sites internet : plusieurs étudiants mentionnent avoir trouvé des informations sur le site de l'ENS de Lyon ou sur les sites des concours. Les informations étaient claires.
- Forums et conférences : des événements organisés dans les prépas (forums des écoles, conférences sur les concours) ont permis à certains d'entendre parler de la voie ENS / ENV.
- Le bouche-à-oreille et les anciens élèves : les témoignages d'anciens élèves venus présenter leur parcours ont été précieux pour nombre d'étudiants.

- Contact direct avec l'ENS : certains ont directement contacté des responsables ou référents du double cursus à l'ENS, notamment Nathalie Alazard à l'ENS Lyon, pour obtenir des précisions.

3- Commentaires fréquents

- Les informations sont souvent perçues comme parcellaires ou peu accessibles, notamment au lycée.
- Certains étudiants ont exprimé des doutes initiaux sur la compatibilité entre les études vétérinaires et la recherche, levés en découvrant l'existence du double cursus.
- Le double cursus est parfois perçu comme une voie risquée ou exigeante, mais aussi comme une opportunité unique pour concilier pratique vétérinaire et recherche scientifique.

Question 1.b.

Les réponses des étudiants montrent que les moyens d'information concernant la voie ENS / ENV sont perçus comme globalement insuffisants, bien que quelques efforts soient reconnus, notamment au sein de l'ENS de Lyon.

1- Accessibilité et visibilité des informations

- La majorité des répondants juge que les informations sont peu accessibles avant l'entrée à l'ENS, et qu'elles ne sont souvent découvertes que par hasard ou en étant proactif.
- L'information est perçue comme inégalement diffusée selon les établissements, avec un net déficit dans les petits lycées ou les prépas non parisiennes.
- Peu d'informations sont disponibles sur les sites des écoles vétérinaires ou sur les forums des écoles en CPGE.

2- Sources d'information utilisées

- Le site internet de l'ENS de Lyon est fréquemment mentionné, mais les informations y sont parfois jugées insuffisantes ou difficiles à trouver.
- Des réunions d'information sont organisées à l'ENS, perçues comme utiles mais souvent facultatives.
- Le rôle des enseignants de CPGE, d'anciens élèves et de certains référents ENS (notamment Nathalie Alazard) est jugé crucial pour la diffusion de l'information.
- Certains étudiants ont eu recours à l'annuaire des anciens.

3- Besoins exprimés

- Une meilleure coordination entre les ENS, les ENV et les CPGE est souhaitée pour améliorer la diffusion des informations.
- Une présentation plus formelle du double cursus dans les classes préparatoires, et lors des forums des écoles, est jugée nécessaire.
- Les étudiants appellent à une clarification et une centralisation des modalités d'accès et des spécificités du double cursus, par exemple avec une page internet dédiée.

4- Points positifs relevés

- L'accueil des étudiants intéressés à l'ENS est jugé satisfaisant, avec des présentations adaptées dès l'entrée.
- Des oraux blancs et un accompagnement spécifique au concours de la voie ENS sont proposés dans les ENS.
- La filière semble mieux connue aujourd'hui qu'il y a quelques années, signe d'une amélioration progressive.

Question 1.c.

Les réponses à la question sur la précision et la pertinence des informations relatives au double cursus ENS / ENV montrent des expériences contrastées. Une majorité d'étudiants estime avoir reçu des informations utiles, mais des lacunes sont également signalées, notamment avant l'entrée à l'ENS.

1- Informations jugées suffisantes

- Plusieurs étudiants indiquent avoir reçu des informations claires et complètes, notamment une fois à l'ENS.
- Le rôle de la responsable du double cursus à l'ENS (notamment Nathalie Alazard) est souligné positivement pour son accompagnement et sa disponibilité.
- Les réunions d'information avec des anciens et l'encadrement durant la première année à l'ENS sont jugés pertinents.
- Certains professeurs de prépa ont aussi bien renseigné leurs élèves sur les attentes du concours et les enjeux du cursus.

2- Informations insuffisantes ou floues

- Plusieurs étudiants ont dû faire preuve de proactivité pour obtenir des informations précises, notamment sur les modalités spécifiques (césures, concours en 5/2, nombre de places...).
- Des critiques portent sur la rareté d'informations disponibles publiquement avant l'entrée à l'ENS, en particulier sur les sites des écoles vétérinaires et des ENS.
- Le manque de recul lors des premières années du double cursus a pu entraîner des incertitudes sur les débouchés.
- Certains étudiants rapportent une découverte tardive de la voie, parfois très proche des échéances de concours, limitant leur préparation.

3- Autres constats

- L'information passe souvent par le bouche-à-oreille ou via des anciens élèves, ce qui limite son accessibilité à tous.
- Le système d'accompagnement local par les anciens à l'ENS est apprécié, mais peut conduire à un sous-recrutement faute de communication plus large.

Question 1.d.

Les étudiants proposent plusieurs pistes concrètes pour améliorer la communication autour du double cursus ENS/ENV. Ces suggestions concernent à la fois le contenu, les canaux de diffusion et les acteurs impliqués dans l'information.

1- Renforcer la communication en prépa et au lycée

- Plusieurs répondants insistent sur l'importance d'une meilleure information dès la classe préparatoire, voire au lycée.
- Il est suggéré que les enseignants de CPGE soient davantage sensibilisés pour repérer les profils adaptés et présenter le double cursus.
- Les salons étudiants et les conseillers d'orientation sont aussi mentionnés comme relais utiles.

2- Améliorer la visibilité en ligne

- De nombreux étudiants recommandent de rendre les pages web dédiées au double cursus plus visibles, mieux référencées et plus détaillées.
- Une mise à jour ou un enrichissement des sites des ENV, ENS et du SCAV est souhaitée, notamment avec des liens croisés vers les pages officielles du double cursus.

3- Clarifier le contenu du cursus

- Il est proposé d'expliquer plus clairement les modalités du double cursus (accès, déroulement, emploi du temps, master, etc.).
- Des supports types (exemple : livret explicatif, emploi du temps simplifié de L3) pourraient être créés pour mieux représenter les réalités du cursus.

4- Mobiliser les anciens et étudiants actuels

- Le rôle des anciens étudiants et des élèves actuellement en cursus est jugé essentiel : ils pourraient intervenir plus souvent en forums ou en classe préparatoire.
- L'initiative de créer un livret de conseils pratiques a été saluée, car elle aide à anticiper les difficultés administratives ou pédagogiques.

5- Contraintes identifiées

- Certains répondants notent que le double cursus concerne un nombre restreint d'élèves, ce qui limite sa visibilité naturelle.
- Malgré tout, il est jugé pertinent d'améliorer son accessibilité pour permettre à un plus grand nombre de candidats potentiels de l'envisager.

Question 2.a.

Les motivations des étudiants à s'engager dans le double cursus ENS/ENV sont variées, mais plusieurs grandes tendances émergent. La complémentarité entre formation vétérinaire et formation à la recherche, l'intérêt pour une approche globale de la santé animale et humaine, ainsi que le désir d'une flexibilité professionnelle sont des raisons fréquemment citées.

1- Recherche scientifique et curiosité intellectuelle

- De nombreux étudiants souhaitent s'orienter vers la recherche, souvent dans des domaines comme l'éthologie, les neurosciences, la santé publique ou la biologie fondamentale.
- L'ENS est perçue comme une voie d'excellence vers le doctorat, offrant une « formation par la recherche, pour la recherche ».
- Certains soulignent leur plaisir à comprendre, formuler des hypothèses, et explorer en profondeur des questions scientifiques.

2- Approche globale de la santé (« une seule santé »)

- Plusieurs étudiants valorisent le fait que la double formation leur permet d'intégrer des compétences cliniques et théoriques pour mieux répondre à des enjeux de santé publique
- Ils considèrent que la vision du vétérinaire enrichit la recherche, et inversement, que la recherche éclaire la pratique clinique.

3- Complémentarité entre pratique et théorie

- La voie ENS/ENV permet de ne pas choisir entre la rigueur académique de la recherche et l'ancrage concret des études vétérinaires.
- Certains étudiants, hésitants entre deux vocations, ont vu dans le double cursus une façon de concilier leurs intérêts sans renoncer à une voie.
- D'autres ont découvert au fil de leurs stages ou expériences que la pratique clinique ne leur convenait pas pleinement, renforçant leur intérêt pour la recherche.

4- Préparation à une carrière exigeante

- Le double cursus est aussi perçu comme un levier pour renforcer un dossier académique, notamment pour obtenir un doctorat ou viser une carrière dans l'enseignement supérieur.
- Il offre également une sécurité et une flexibilité en ouvrant plusieurs portes professionnelles.

5- Engagement personnel et valeurs

- Certains étudiants expriment un attachement fort au vivant, aux animaux et à la compréhension de leur comportement.
- Des parcours familiaux ou des expériences personnelles ont aussi pu éveiller leur intérêt pour les carrières scientifiques.

Question 2.b.

Les étudiants ont exprimé des expériences variées quant au moment où leur motivation pour le double cursus ENS/ENV est apparue. Certains étaient déjà intéressés par la recherche ou la biologie avant même de connaître cette voie, tandis que d'autres ont été convaincus après sa présentation formelle. Dans quelques cas, la motivation a émergé progressivement, en lien avec leur parcours ou des expériences personnelles.

1- Motivation antérieure à la découverte de la voie

- Plusieurs étudiants ont développé une appétence pour la recherche ou les sciences fondamentales avant de découvrir l'existence du double cursus.
- Cette orientation découle souvent d'un intérêt personnel pour la biologie, les sciences, ou d'une volonté de ne pas se limiter à la pratique clinique vétérinaire.

2- Motivation déclenchée par la présentation de la voie

- Pour certains, la motivation s'est cristallisée lors de la présentation officielle du double cursus dans le cadre de la prépa ou à l'ENS.
- Cette présentation a permis de mettre un nom sur une ambition intellectuelle latente, en révélant l'existence d'un parcours adapté à leurs aspirations.

3- Motivation progressive ou contextuelle

- Quelques étudiants ont vu leur motivation émerger de manière progressive : à travers les cours, les discussions avec des professeurs ou d'anciens élèves, ou encore des stages en recherche.
- D'autres ont ajusté leur projet en fonction des résultats de concours, des opportunités disponibles, ou du contenu des formations proposées par les différentes ENS.

Question 2.c.

Les réponses montrent que le choix d'intégrer le double cursus ENS/ENV a été perçu de manière diverse selon les profils. Certains étudiants ont trouvé ce choix évident et bien positionné dans leur parcours, tandis que d'autres ont exprimé des hésitations liées à l'incertitude, au timing ou à la complexité du parcours.

1- Choix jugé pertinent et bien positionné

- Plusieurs étudiants considèrent que le moment du choix (souvent en L3 ENS ou à l'issue de la prépa) est adapté, car il laisse un temps de réflexion supplémentaire.
- Pour certains, le choix a été naturel dès la découverte de la voie, avec une forte motivation personnelle.
- La première année à l'ENS est perçue comme un temps utile pour affiner son orientation avant de s'engager pleinement dans le double cursus.

2- Choix perçu comme difficile ou précoce

- Certains étudiants ont exprimé des doutes à différents moments : au moment de classer leurs vœux à la fin de la prépa, ou durant leur L3, face à la durée prolongée du cursus.
- Le manque de visibilité sur l'admission en double cursus (concours vétérinaire à repasser, faible nombre de places) a été source d'inquiétude quant au choix du double cursus.
- D'autres soulignent que la décision nécessite une projection longue dans l'avenir, parfois difficile à faire avec peu d'informations sur les débouchés.

3- Flexibilité et possibilité de réorientation

- Plusieurs étudiants apprécient la flexibilité du parcours, qui laisse ouverte la possibilité de se réorienter vers la recherche ou la pratique vétérinaire selon les évolutions du projet.
- Le double cursus est vu comme une opportunité d'explorer deux milieux complémentaires, même si cela demande un engagement important.

Question 2.d.

La très grande majorité des étudiants interrogés déclarent ne pas avoir souhaité revenir sur leur choix d'intégrer la voie ENS / ENV. Ils expriment globalement une satisfaction forte vis-à-vis de leur orientation, bien que quelques rares hésitations ou craintes aient pu émerger à certains moments du parcours.

1- Choix assumé et confirmé

- La majorité des étudiants indiquent qu'ils n'ont jamais envisagé de revenir sur leur décision, se disant épanouis et en adéquation avec leur formation.
- Leur motivation reste intacte tout au long du cursus, souvent renforcée par les stages, les expériences de recherche ou l'enseignement reçu à l'ENS et à l'ENV.

2- Réflexions et points de vigilance

- Quelques étudiants ont connu des phases de doute, en lien avec la complexité administrative du parcours ou la longueur des études, mais ont fini par conforter leur choix.
- Une remarque isolée évoque un souhait de revenir sur l'orientation pour ne faire que le cursus ENS.

3- Possibilités de réorientation évoquées

- Il est rappelé que les étudiants peuvent toujours quitter l'ENS pour suivre uniquement le cursus vétérinaire (sous conditions, notamment le remboursement de la bourse ENS).
- Inversement, les étudiants des ENV peuvent également se tourner vers la recherche via des spécialisations en fin de cursus, même sans passer par l'ENS, bien que cela soit perçu comme moins structurant.

Question 3

Les étudiants ont des avis divers sur l'importance de l'aspect financier dans leur décision d'intégrer le double cursus ENS / ENV. Pour certains, il s'agit d'un élément déterminant, notamment pour garantir l'indépendance financière durant un cursus long. Pour d'autres, ce facteur a facilité la réalisation du parcours mais n'a pas motivé le choix initial.

1- Un facteur facilitant mais rarement décisif

- Une majorité d'étudiants indique que la rémunération associée au statut de normalien a facilité leur quotidien, leur autonomie ou le financement des stages, sans pour autant être le moteur principal du choix.
- Certains soulignent que la voie ENS n'est pas avantageuse à long terme si l'objectif est uniquement vétérinaire, notamment à cause des années non rémunérées et de l'engagement décennal.

2- Pour d'autres, un critère déterminant

- Pour plusieurs répondants, la rémunération ENS a joué un rôle clé dans leur décision. Elle rendait possible matériellement un parcours plus long, parfois sans aide familiale.
- Le salaire permet d'éviter les petits boulots, de financer les frais liés aux ENV, et parfois même de réduire le recours à des prêts étudiants.

3- Pour quelques-uns, un facteur secondaire

- Certains étudiants ont précisé que leur décision n'était pas motivée par la rémunération, grâce à un soutien familial ou une forte motivation personnelle pour la recherche.
- Quelques-uns n'étaient même pas informés du salaire au moment de candidater.

4- Points annexes évoqués

- Le sujet de l'engagement décennal revient dans plusieurs témoignages, parfois perçu comme contraignant si les années en ENV ne sont pas comptabilisées.
- Le statut ENS offre aussi un avantage pour décrocher des stages, notamment à l'étranger, en raison de la reconnaissance du profil et de la rémunération.

Question 4

Les réponses montrent que la majorité des étudiants ont une perception partielle, voire floue, des attentes de l'État concernant le double cursus ENS / ENV. Certains identifient des objectifs généraux de formation de chercheurs à profil vétérinaire, tandis que d'autres avouent ne pas avoir reçu d'information explicite à ce sujet.

1- Attentes perçues par les étudiants

- Plusieurs étudiants comprennent que l'objectif de l'État est de former des chercheurs à haut niveau, avec une double compétence en recherche fondamentale et en médecine vétérinaire.

- D'autres évoquent la volonté de développer des profils interdisciplinaires, capables d'enseigner, de travailler dans la fonction publique ou d'exercer dans des structures de recherche.
- Certains mentionnent la recherche translationnelle, bien que le terme reste flou pour une partie des répondants.

2- Manque d'explication formelle

- Un grand nombre d'étudiants déclare ne pas connaître précisément les attentes de l'État ou n'avoir reçu que peu d'informations sur ce point.
- Les sources d'information semblent majoritairement informelles (présentations en ENS, échanges entre pairs) et peu de références à des textes ou documents officiels sont citées.
- Certains étudiants regrettent l'absence d'un cadre ou d'une présentation claire des objectifs publics du cursus.

3- Interprétations diverses

- Certains considèrent que le double cursus répond à un besoin stratégique de renforcer l'enseignement et la recherche vétérinaire publique.
- D'autres soulignent que le financement public appelle une forme de retour ou d'engagement, notamment à travers l'engagement décennal ou le service public.
- Quelques étudiants envisagent la possibilité de contribuer via d'autres voies, comme la recherche en entreprise ou des fonctions techniques dans l'administration.

Question 5

De manière générale, les étudiants interrogés ne regrettent pas leur choix du double cursus ENS-écoles vétérinaires. La très grande majorité se déclare satisfaite, épanouie ou reconnaissante de cette opportunité qui a enrichi leur parcours académique et professionnel. Certains mentionnent des difficultés, mais sans remettre en cause le choix global du cursus.

1- Apports largement reconnus

- Le double cursus est vu comme un facteur d'ouverture intellectuelle, de développement de compétences uniques (à la fois pratiques et théoriques), et un tremplin pour accéder à des stages ou des postes de recherche valorisés.
- Il permet d'allier la rigueur scientifique acquise à l'ENS avec les compétences cliniques et biologiques de l'ENV.
- Plusieurs étudiants soulignent l'avantage de posséder un profil original et recherché dans les milieux académiques ou professionnels.

2- Quelques difficultés évoquées

- Certains ont traversé des périodes de doute, notamment liées à la charge de travail, à l'intégration sociale, ou à un sentiment d'isolement entre les deux univers (ENS et ENV).

- Des regrets spécifiques ont été exprimés sur le contenu de certaines formations (comme un enseignement trop clinique pour des intérêts éthologiques), ou en lien avec la gestion administrative ou la santé mentale.
- Une personne indique explicitement regretter ce choix, notamment en raison de son inadéquation avec ses objectifs initiaux et des conséquences personnelles importantes.

3- Perspectives et conseils implicites

- Le double cursus semble convenir particulièrement aux étudiants curieux, autonomes, et ayant un intérêt affirmé pour la recherche.
- Il nécessite une bonne capacité à naviguer entre deux systèmes exigeants, mais il offre des débouchés riches et valorisants.
- Certains suggèrent que ce choix, bien que complexe, a donné du sens à leur parcours et les a aidés à s'épanouir pendant leurs études.
- Les parcours peuvent se compléter. A l'ENV, l'enseignement est du par cœur au début. L'analyse vient plus tard, quand on fait les diagnostics. A l'ENS, on apprend à réfléchir.

Question 6

- Les étudiants ayant suivi le double cursus ENS-écoles vétérinaires expriment une forte orientation vers des carrières dans la recherche, avec une diversité de spécialités envisagées. La majorité souhaitent s'orienter vers la recherche publique ou académique, en intégrant des institutions comme le CNRS, l'INSERM, ou des écoles vétérinaires en tant qu'enseignants-chercheurs.
- Plusieurs étudiants mentionnent des domaines de spécialisation comme les neurosciences, la microbiologie, l'éthologie, l'écologie comportementale, la cancérologie évolutive, ou encore les maladies émergentes. Certains précisent un intérêt particulier pour la recherche clinique, avec le souhait de combiner activité clinique et travaux de recherche, notamment dans les écoles vétérinaires ou dans le cadre de résidences spécialisées.
- Un petit nombre de répondants se montrent encore indécis, considérant que leur orientation finale dépendra des expériences à venir, notamment pendant la phase clinique des études vétérinaires. D'autres envisagent des carrières plus hybrides ou flexibles, mêlant clinique, recherche, et enseignement, ou se tournant vers la santé publique et les institutions internationales (OMS, FAO, etc.).
- Enfin, plusieurs étudiants soulignent l'utilité du double cursus pour ouvrir des opportunités diversifiées, offrir une double compétence valorisée dans le monde académique comme professionnel, et permettre une plus grande adaptabilité tout au long de leur carrière.

Question 7

- La majorité des étudiants ne prévoit pas d'exercer en clientèle vétérinaire, mais certains envisagent cette option comme une alternative si une carrière en recherche n'aboutit pas. Quelques-uns ont réalisé des gardes en clinique pour maintenir leurs compétences, tandis que

d'autres envisagent éventuellement d'enseigner ou d'exercer en tant que cliniciens spécialisés.

- Certains estiment que leur double formation ENS / ENV leur permettrait d'apporter une réflexion scientifique plus poussée dans une activité clinique, en particulier en recherche clinique ou en médecine interne spécialisée. Pour ceux qui souhaitent exercer dans d'autres métiers vétérinaires (ex. ISPV, enseignement, soins à la faune sauvage), le parcours ENS est perçu comme un atout, apportant rigueur, capacité d'analyse, compétences transversales et esprit critique.

Globalement, le parcours ENS n'est pas destiné à la pratique clinique vétérinaire classique, mais offre une ouverture intellectuelle et des compétences valorisables dans de nombreux domaines vétérinaires ou scientifiques connexes.

Question 8

- Les réponses des étudiants mettent en évidence un fort investissement dans la recherche scientifique, avec des productions variées allant de publications dans des revues internationales à des posters présentés en congrès. Plusieurs étudiants ont déjà soutenu ou sont en cours de préparation de thèses d'université, souvent sur des thématiques en lien avec la santé animale, l'écologie de la santé ou la physiologie.

- La majorité des étudiants considèrent que leur formation vétérinaire, et plus particulièrement l'expérience en pathologie clinique, a apporté une réelle valeur ajoutée à leurs travaux de recherche. Cette expérience leur permet d'avoir une approche intégrée des problématiques, de comprendre les enjeux physiopathologiques, et d'aborder les modèles animaux avec une attention particulière au bien-être et à l'éthique. Certains soulignent également que la double compétence acquise leur donne une légitimité renforcée dans leurs domaines de spécialisation.

- Quelques étudiants encore en début de parcours déclarent ne pas avoir encore produit de résultats scientifiques significatifs, mais se projettent dans des travaux à venir, notamment à travers leurs stages ou leurs futures thèses. D'autres, déjà avancés dans leur carrière scientifique, affichent une production remarquable, avec plusieurs articles publiés ou soumis, ainsi qu'une forte implication dans la diffusion scientifique et la vulgarisation.

En résumé, l'expérience en pathologie clinique vétérinaire est largement perçue comme un levier déterminant pour la pertinence des thématiques de recherche et la richesse des analyses menées dans leurs productions scientifiques.

Question 9

Les emplois occupés depuis la fin des études sont les suivants :

- Thèse de recherche prévue à partir de septembre 2025 dans une unité en cotutelle entre VetAgro Sup et l'INRAE

- Thèse en cours à l'université Jean Monnet, remplacements vétérinaires réalisés durant les étés
- Doctorat au CIRAD (UMR ASTRE), ATER entre l'UCBL et le LEM, préparation aux concours de maître de conférences
- Doctorat en écologie de la santé à l'université de Montpellier (CBGP)
- Thèse universitaire au LASPCO de l'Université de Clermont-Auvergne, expérience vétérinaire en clinique
- Vétérinaire remplaçante en clinique vétérinaire, doctorat en cognition équine à l'INRAE, chercheuse à l'IFCE
- Début d'un PhD à l'université de Birmingham à partir de septembre 2025
- Service civique dans un centre de soins pour la faune sauvage, thèse en cours au CEFE de Montpellier
- Doctorat au Laboratoire Plasticité du Cerveau (ESPCI Paris, CNRS), gardes de nuit en clinique vétérinaire, post-doctorat au Netherlands Institute for Neurosciences
- Thèse doctorale financée par la fondation Arc

Question 10

- La majorité des étudiants ayant terminé leurs études ou engagé un parcours professionnel déclarent que leurs emplois actuels correspondent à leurs attentes. Les doctorants et jeunes chercheurs expriment généralement une satisfaction quant à leur orientation, en particulier ceux impliqués dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en parasitologie, écologie de la santé ou en comportement animal.
- Plusieurs témoignages mettent en avant la complémentarité entre la formation vétérinaire et les missions scientifiques exercées, notamment pour développer une réflexion clinique, interpréter des données biologiques ou encore comprendre les problématiques de terrain. Certains soulignent aussi le rôle structurant du doctorat pour maintenir un lien avec l'enseignement ou accéder à des spécialisations internationales (ex. Board européen de parasitologie).

Question 11

- Les réponses à cette question montrent une perception globalement positive de l'impact du double diplôme ENS-ENV sur la recherche d'emploi, bien que nuancée selon les interlocuteurs et les secteurs visés :
 1. facilité accrue pour certains : plusieurs répondants indiquent que le double diplôme a facilité l'accès à une thèse ou un poste dans la recherche, notamment grâce aux contrats doctoraux spécifiques aux normaliens ou à une légitimité accrue auprès de recruteurs et de laboratoires ;
 2. atout non déterminant mais rassurant : pour d'autres, le double diplôme n'est pas perçu comme un critère décisif dans les processus de recrutement (ex. CNRS, INSERM), mais reste un élément rassurant et un plus qui ouvre davantage de portes (ex. organisations internationales, organismes publics, vétérinaire praticien) ;

3. compétences transversales appréciées : le double cursus est vu comme un avantage pour les compétences acquises – notamment en méthodologie, rigueur scientifique, manipulation animale, ou encore en physiologie et épidémiologie – qui sont valorisées en recherche appliquée et fondamentale. De plus, les encadrants de thèse mettent en avant l'appréciation globale des problématiques animales chez les étudiants vétérinaires (double cursus ou non) qui est un plus par rapport à des étudiants en biologie issus du cursus universitaire ;
4. meilleure employabilité dans un contexte compétitif : dans un marché de l'emploi compétitif, certains estiment que le double diplôme leur donne une longueur d'avance, non seulement pour obtenir un poste de doctorant mais aussi pour être recruté comme chercheur ou enseignant-chercheur ;
5. reconnaissance dans les réseaux professionnels : la double formation facilite la création de réseaux professionnels dans les deux sphères (vétérinaire et recherche) et renforce la crédibilité auprès de partenaires et financeurs ;
6. pas de consensus sur la valeur perçue : quelques répondants nuancent l'intérêt du double diplôme, soulignant que ce sont surtout les productions scientifiques et la capacité à publier qui comptent pour les recruteurs du monde académique ; En somme, la majorité des répondants estiment que le double cursus représente un atout réel, surtout pour l'accès à une carrière scientifique, bien que son impact varie selon les interlocuteurs et les opportunités professionnelles envisagées.

Question 12

- La majorité des étudiants interrogés indique qu'il existe un contact privilégié entre les élèves du double cursus ENS - écoles vétérinaires, notamment à travers des groupes de discussion informels (principalement Messenger ou réseaux sociaux) où s'échangent des conseils administratifs, des retours d'expérience, et des offres de stages ou d'emplois.
- Ces échanges sont particulièrement utiles pour la gestion des démarches administratives complexes liées à l'inscription dans plusieurs établissements (ENS, ENV, université) et pour l'organisation du cursus (stages, UE, césures, etc.). Certains étudiants soulignent également la richesse des discussions sur les projets de recherche ou les parcours professionnels.
- Plusieurs répondants apprécient les rencontres annuelles organisées par des référents du cursus, notamment à l'ENS de Lyon, qui permettent de maintenir une dynamique collective et intergénérationnelle entre promotions. D'autres font remarquer que les liens sont plus forts avec la promotion précédente ou suivante, mais s'affaiblissent avec le temps ou entre ENS différentes.
- Concernant la structuration d'un collectif, les avis sont partagés : certains jugent que l'organisation actuelle est suffisante car spontanée et fonctionnelle, tandis que d'autres estiment qu'un collectif plus structuré pourrait apporter un soutien renforcé, notamment pour la représentation du double cursus, l'entraide et la valorisation des parcours, en particulier si des échanges plus fréquents avaient lieu entre les étudiants des deux cursus (Paris-Saclay d'une part et Lyon d'autre part).

Globalement, l'existence de ces liens est perçue comme bénéfique tant sur le plan personnel que professionnel.

Question 13

- La majorité des répondants exprime un attachement fort et une grande satisfaction à l'égard du double cursus ENS-écoles vétérinaires, considéré comme une opportunité unique, enrichissante tant sur le plan intellectuel que professionnel. Beaucoup insistent sur l'utilité de cette formation dans la construction de profils complets, capables de faire le lien entre clinique vétérinaire et recherche scientifique. Le cursus est perçu comme très formateur, permettant l'acquisition de compétences rares et complémentaires.
- Certains soulignent la spécificité française de ce parcours, qui peut être valorisée à l'international, et son rôle dans la stimulation de vocations en recherche vétérinaire. Le double cursus ouvre de nombreuses portes professionnelles, notamment dans l'enseignement supérieur, les institutions nationales ou internationales, la recherche appliquée ou fondamentale, voire des spécialisations cliniques.
- Cependant, des critiques récurrentes concernent les lourdeurs et complexités administratives : double inscription, emploi du temps difficilement compatible, absence de référents clairs côté écoles vétérinaires, et une faible coordination entre les ENS et les ENV. Plusieurs étudiants appellent à une amélioration de la communication (notamment dès les concours), une meilleure anticipation des démarches (stages, inscriptions, césures, aides financières), et une clarification de la charge de travail réelle.

Plusieurs suggestions d'amélioration sont proposées :

- offrir davantage de souplesse dans le choix des UE et dans l'organisation des stages de recherche (par exemple, départ anticipé pour stages longs l'été) ;
- réfléchir à une meilleure intégration des enseignements entre ENV et ENS, en particulier pour les modules de recherche biomédicale ;
- mieux encadrer les rattrapages de cours vétérinaires pour les étudiants venant directement de l'ENS (pour ENS PS / ENVA) ;
- mettre en place une notice ou un guide clair à l'intention des futurs étudiants du double cursus ;
- favoriser une meilleure reconnaissance et coordination entre les sites (ENS Lyon et Paris-Saclay, ENV Lyon et Alfort) ;
- créer un réseau structuré entre anciens et actuels étudiants pour le partage d'expériences et l'aide mutuelle.

Enfin, certains estiment qu'il serait bénéfique d'ouvrir l'accès au double cursus à d'autres profils (ex : parcours universitaires), afin d'élargir les viviers de recrutement et de diversifier encore les profils.

Commentaires libres

La majorité des étudiants expriment une opinion très favorable à l'égard du double cursus ENS/ENV, soulignant sa richesse intellectuelle, sa complémentarité, et l'ouverture professionnelle qu'il procure. Ils insistent sur le fait qu'il leur permet de développer des compétences précieuses à l'interface entre la recherche fondamentale et la pratique clinique vétérinaire.

Plusieurs témoignages confirment que le double cursus permet de renforcer la capacité de travail, la rigueur scientifique et d'offrir une perspective plus large sur les enjeux de santé animale et humaine (« une seule santé »). Il offre aussi une sécurité de carrière, rassurant les étudiants sur la possibilité de pratiquer en clinique si une carrière académique ne se concrétise pas.

Les étudiants expriment unanimement le souhait que ce cursus soit maintenu, considérant qu'il forme des profils rares mais nécessaires à l'excellence de la recherche française et à l'évolution du secteur vétérinaire.

Plusieurs améliorations sont proposées :

- une meilleure structuration de la communication entre les établissements (ENS, ENV, Université) ;
- des efforts accrus sur la diffusion d'informations en classes préparatoires et sur les plateformes institutionnelles ;
- une simplification ou un accompagnement accru pour les démarches administratives souvent complexes ;
- l'intégration plus claire du rattrapage des enseignements vétérinaires, notamment pour les étudiants qui rejoignent directement l'A3 ;
- la mise à jour de supports comme le « book de passation », très utile mais actuellement obsolète ;
- le renforcement du lien avec les anciens élèves et la mise en place d'un réseau de mentorat.

Enfin, certains étudiants soulignent des différences notables entre les ENS (Lyon vs Paris-Saclay) et proposent une meilleure coordination entre les sites. D'autres envisagent l'ouverture d'un double cursus à d'autres ENS (exemple : Ulm) pour répondre à des intérêts scientifiques variés, comme les neurosciences.